



PROMÉTHEËΣ

JOURNAL OFFICIEL DU CERCLE DES SCIENCES

REVOLUTION

PROTESTATION



Editeur responsable : Sébastien Verckercke
Contact : CercledesSciences@gmail.com
Page facebook : Prométhée - Journal du CdS



Edito

Novembre 2018

L'ULB s'est créé en réaction aux dogmes de l'Eglise, qui contrôlait à l'époque le savoir : ce qu'il fallait apprendre, vers quoi orienter nos recherches, ce qu'il fallait taire. Nous aspirions alors à une liberté d'enseignement et de recherche, affranchie de ces contraintes. Avoir le monopole du savoir est un des gages de pouvoir. Pas simplement les

posséder en termes de capital, mais aussi les créer : les faire et les défaire, les financer, les encourager, les définancer. Mais aujourd'hui? Qui finance l'enseignement et dans quels buts? A quel besoin répond notre éducation?

Qui façonne notre manière de voir le monde? Penser l'éducation c'est penser la société du futur. Et il serait dommage de ne pas s'y intéresser, de penser que tout cela est loin de nous, d'accepter sans remise en question ce système. Gabriel Nadeau-Dubois, un des leaders du Printemps Erable, le dit : « L'idée que les jeunes ne sont pas politisé·e·s n'est pas un constat, c'est un programme politique ». A qui profite le système? En ce jour de St-V au thème parlant (« Librex bafoué, universités engagées? Recht staan in plaats van ondergaan), et après une année de réflexion sur mai 68, il nous a semblé opportun de survoler ce que

pouvait représenter, pour nous, les révolutions, comprises dans leur sens large. 50 ans plus tard, où en sommes-nous? Qu'est-ce qui a changé? Les étudiant·e·s sont-ils/elles toujours prêt·e·s à se lever comme auparavant? Pour quelles causes? Suite inopinée à notre numéro sur l'éducation, nous vous proposons d'enrichir ces précédentes pistes de réflexion par un brassage des sujets qui nous tiennent à cœur. Pour ce thème un peu particulier, nous tenons à vous rappeler que parfois, nos articles se font les miroirs de nos convictions, et que par là il vous faut rester critiques vis-à-vis d'eux. Evidemment, si vous souhaitez répondre à un article, nous serons ravi·e·s de vous publier sur notre page Facebook. Bonne lecture!

Lucile Bazantay
Déléguée Prométhée

SOMMAIRE

P. 3 ÉDITO

P. 5

P. 6 UNE RÉVOLTE INDICIBLE

P. 10 LES UTILISATIONS DES BREVETS ET POLÉMIQUES SUR LA BREVETABILITÉ DU VIVANT

P. 18 HUIT ANS APRÈS LA RÉVOLUTION DU JASMIN

P. 21 LA RÉVOLUTION DANS TON ASSIETTE

P. 26 QUAND CONTESTER LA PENSÉE SCIENTIFIQUE D'UNE ÉPOQUE BOULEVERSE LE MONDE

P. 28 BELLA CIAO, CHANSON DE RÉSISTANCE

P. 30 SOUS LES PAVÉS Y A-T-IL TOUJOURS LA PLAGE ?

P. 35 LA CONTESTATION DE LA NEUTRALITÉ ROYALE EN 1990

P. 36 LA RÉVOLUTION DES FRAISES ET DES BANANES

Menaces de mort

Les accusations sont graves, mais comme d'hab
on fait avec, c'est
Vrai qu'on est trop hard, et puis notre art est de
vous vexer
Pas d'menace de mort, le rap ne sort pas de
douilles, mais
C'est le seul son hardcore depuis qu'le rock n'a
plus de couilles, c'est
Un nouveau record de polémique : on dit qu'je
chante le mal
Je vous l'avais dit qu'il y a des indics, ladies and
gentleman
Et dans leur bêtise, ils confondent «crime» et
«Islam»
Ils m'auraient trouvé plus gentil si je ne faisais
que du slam...
Coupable idéal, MC mercenaire
La Rumeur dit qu'les NTM sont des Sniper de la
morale comme Monsieur R
Pas facile d'ignorer ça, pas facile d'opérer seul
À la place de Orelsan, moi c'est clair que j'aurais
l'seum
On a les critiques imparables
D'une France qui oublie qu'les paroles de son
hymne sont plus violentes que celles du
gangsta rap
J'défends la cause des frères au Sud qui
rêvassent du Nord
Mais ma liberté d'expression en chute est sous
menace de mort

[Refrain]

Il est grand temps qu'ça déménage
Il n'y a jamais de tendance irrémédiable
Les sentences sont inégales
J'fais du rap et c'que t'entends est illégal
Il est grand temps qu'ça déménage
Il n'y a jamais de tendance irrémédiable
Les sentences sont inégales
J'fais du rap et c'que t'entends est illégal

Depuis le temps, j'guettais ce type qui vous
mène à la baguette, mais parle de race en tête
et puis nous traite «d'analphabètes»
J'ai dit qu'j'étais du genre à réagir sur le BPM,

Je ne tends pas la joue comme celui qui a vu le
jour à Bethléem
Une seule ligne, dans «À force de le dire», où
j'exprime tout mon mépris, et là, s'amorce le
délire
Des mots accusateurs, pour les rappers, j'en
retrouve dix mille
C'est vrai qu'on touche le fond chez ce bouffon
de Morandini
Mais sans rancune, de ma plume j'connais le
taro
Et la droite se déchaîne, m'affiche à la une du
Figaro
Encore un article pour faire mentir le baromètre
Qui me confirme que certains journalistes de
merde sont malhonnêtes
Nous n'sommes pas du même monde :
l'Hexagone va mal
Mais j'espère pas que mon prénom vous a
subitement rappelé celui de Fofana
Et la Police aboie pour que le tribunal me
morde
Ça suffit pour qu'un juge m'inculpe pour
« menace de mort »

[Refrain]

Bien sûr qu'il y a d'la rage dans nos propos
Mais comment rester sage, vu l'image de la vie
que l'on nous propose ?
J'ai plaidé «légitime défense» dans ma
déposition
Qui peut prétendre faire du rap sans prendre
position ?
Il y a d'la rage dans nos propos
Mais comment rester sage, vu l'image de la vie
que l'on nous propose ?
J'ai plaidé «légitime défense» dans ma
déposition

Youssoupha

UNE RÉVOLTE INDICIBLE

Penser la révolte telle que l'histoire nous l'a enseignée nous ramène inlassablement à l'image victorieuse et passionnée de la Révolution française, en ce compris l'artillerie symbolique et idéologique qu'elle renferme. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ne vous sera dès lors pas étrangère. Texte fondamental de ladite révolution, il nous a sommé de mettre ce qui nous oblige sur le compte d'un universel valable pour tou-te-s. « Les droits de l'homme sont tellement universels qu'ils nous définissent ; et que nous ne pensons même plus à les remettre en cause, à négocier avec eux. Le caractère fondamental qu'a acquis cet universel a rendu impossible la conception même que l'idée de « droits de l'homme » pourrait bien paraître complètement irrationnelle à certains habitants d'autres régions du monde. » [1]

Pourtant nous avons déjà pu observer que le contexte colonial et son héritage ont manifesté partout les limites d'universalismes européens qui, pour la plupart, puisaient aux sources des Lumières. « À l'épreuve de la colonisation, les idéaux émancipateurs sont souvent devenus la légitimation d'entreprises de domination, quand ils n'ont pas été purement et simplement retournés. » [2]

Les reliquats de l'entreprise coloniale, et plus spécifiquement les impacts du néolibéralisme, sont apparus comme l'âge au cours duquel le capitalisme industriel s'est étendu sur l'ensemble des continents. Dans une approche comparative à la situation des esclaves noir-e-s d'Afrique, Achille Mbembe explique que « les risques systémiques auxquels seuls les esclaves nègres furent exposés au moment du premier capitalisme constituent désormais sinon la norme, du moins le lot de toutes les humanités subalternes. » [3] Par cette « universalisation tendancielle » de la condition nègre, nous voyons alors apparaître de nouvelles pratiques impériales qui empruntent aussi bien « aux logiques esclavagistes de cap-

ture et de prédation qu'aux logiques coloniales d'occupations et d'extraction, voire des guerres civiles ou de razzias des époques antérieures » [3].

Ces logiques vont de concert avec la rebalkanisation du monde et l'intensification des pratiques zonage, à savoir « le morcellement des territoires, leur partition et la création à l'intérieur des États existants, d'espaces plus ou moins autonomes, parfois soustraits à toute forme de souveraineté nationale, mais opérant sous la loi informelle d'une multitude d'autorités fragmentées et de pouvoirs armés privés, ou sous la tutelle d'entités internationales » [5].

Dans le cadre de cet article, nous ambitionnerons d'étudier la production des cas de possessions d'esprits, dans leur potentiel revendicatif, au sein des corporations multinationales en Malaisie. Pour mener à bien notre entreprise, nous nous servirons des travaux de l'anthropologue Ong Aiwha [4] à l'instar d'un fil rouge jalonant l'ensemble de notre développement.

En vue de saisir au mieux notre sujet, il convient avant tout de resituer le contexte sociopolitique et économique de la Malaisie. Jusque dans les années 1960, la plupart des Malaisien-ne-s vivant en péninsule habitaient dans des villages ruraux appelés « Kampung » et vivaient principalement du commerce de la pêche. C'est en 1969 qu'ont lieu une série d'émeutes raciales engendrées par un profond ressentiment envers la répartition inégalitaire du pouvoir et des richesses dans cette société multiethnique. En vue de répondre à cette crise, le gouvernement fédéral malaisien a introduit une nouvelle politique économique visant à « restructurer » le pays. Une mesure qui a engendré un afflux des populations rurales dans les structures industrielles et agricoles modernes ainsi que dans les écoles urbaines. Des nouvelles structures créées et détenues par des sociétés multinationales [4].

Ces nouveaux emplois industriels ont assez vite révélé une forte augmentation des cas de possessions d'esprit chez les jeunes femmes non mariées – force de travail emblématique de ces mouvements ouvriers travaillant et vivant dans ces nouvelles organisations sociales modernes occidentalisées. Une main-d'œuvre bon marché constituée de jeunes femmes non mariées, vulnérables et facilement contrôlables. Il est alors intéressant de constater que le pic « d'épidémies d'hystérie » (termes insidieux couramment employés par les médias occidentaux), en 1971, coïncide avec les nouvelles politiques gouvernementales marquées, entre autres, par la vente de zones en friche aux Japonais, aux Américains et aux marchés européens pour l'installation de production offshore [4].

Ces cas de possession ne concernaient, auparavant, qu'en grande majorité les femmes mariées dont le statut comprend une série de cycles (la maternité et/ou le veuvage et/ou le divorce) dont chacun d'eux représenterait des rites de passage associés à des sommes de stress et se soldant alors par des crises de possessions spirituelles. L'auteur avance ici l'hypothèse que le poids de ces cycles serait à associer au fait qu'il y ait un confinement des rôles domestiques prescrits aux femmes [4].

Pour comprendre la manifestation de ces attaques spirituelles, il est à mentionner que les croyances spirituelles sont fortement imprégnées dans les régions rurales de la Malaisie, et ce, même avec la diffusion progressive de l'Islam au courant du XIXe siècle. Il a donc été question d'une coexistence entre les croyances populaires des autochtones et les enseignements de l'Islam, plus précisément le sunnisme d'école chaféite. Ces traditions locales occupent une place primordiale dans le maintien de la cohérence sociale, sur la compréhension des liens causalité des événements, et le bien-être des Malaisien-ne-s. C'est pourquoi ni l'étatisation de l'Islam ni l'introduction des pratiques sociales occidentales n'ont pu, si ce n'est discréditer les croyances spirituelles, en réduire leur existence [8].

Comme nous l'avons vu, les croyances locales reflètent les inquiétudes de tous les jours en ce qui concerne la gestion des relations sociales dans la société villageoise. Les possessions d'esprit se manifestent dès lors qu'un-e

membre de la communauté sortirait de l'ordre social décrété. Ces esprits se présentent ainsi comme de véritables garde-fous des transgressions humaines au sein d'espaces amoraux. Ils veillent à ce que les relations de l'esprit soient en communion avec le monde matériel [4].

De cette coexistence entre les différentes pratiques spirituelles, les Malaisien-ne-s ont hérité de l'Islam la croyance que les hommes seraient davantage dotés du « Akal » (la raison) tandis que les femmes seraient influencées par le « Hawa nafsu » (les convoitises humaines). Ces rapports binaires expliqueraient de ce fait la raison pour laquelle les femmes seraient plus vulnérables au « latah », c'est-à-dire aux possessions d'esprit [8].

Nous retrouvons dès lors une séparation classique entre les sphères privée et publique. Au sein des sociétés malaisiennes, les femmes sont protégées par des conventions qui les excluent des rôles sociaux ainsi que des espaces dominés par les hommes. Elles se voient donc préservées des espaces sacrés (spirituels, corporels, sociaux) perçus comme offensants et risquant de leur attirer les attaques spirituelles. Elles doivent alors suivre les coutumes en matière de comportements ainsi que leurs déplacements dans les espaces sociaux en vue de se maintenir dans l'ordre de la société malaisienne. Cela se traduit par un respect de l'accoutrement comprenant un code vestimentaire spécifique, une attention particulière liée aux notions d'identité et du statut des jeunes femmes non mariées. Celles qui rompent avec les traditions du village sont alors davantage sujettes à des attaques spirituelles. Comme nous l'avons, le lien entre l'arrivée massive des femmes dans des cadres industriels et la cause de l'augmentation des crises de possessions chez ces dernières n'est dès lors pas anodin. La transition d'un contexte villageois (les « kampung ») à un contexte urbain et industriel a conféré aux jeunes femmes un statut intermédiaire instable, présentant un danger pour elles-mêmes, mais aussi pour la culture malaisienne [4].

Ce déplacement vers ce nouveau cadre social, qui leur est étranger en tout point, nous demande de faire appel aux enquêtes de terrain menées par Ong Aiwha. Leur lecture a mis en lumière des conditions de travail fortement précaires pour ne pas dire exécra-

tion continue aux produits chimiques avec des risques d'intoxication, d'insuffisance rénale, de cancers du sein et une augmentation des fausses couches. Il faut aussi noter les objectifs de production élevés qui imposent des temps d'exécutions effrénées. Il y a également très peu d'attention portée à l'égard des travailleuses comme l'illustre l'exemple des permissions strictes pour se rendre aux toilettes, ne prenant aucunement en considération les périodes de menstruation des travailleuses. Enfin, les cas de harcèlements aussi bien moraux que sexuels sont aussi à pointer [4].

Ces méthodes de travail, qui ne sont pas sans rappeler le taylorisme dont l'ambition est d'adapter progressivement le corps humain à la machine, entraînent ainsi une césure entre travail manuel et mental de même qu'une dépersonnalisation des relations de travail dans l'usine moderne. De plus, au sein des sociétés multinationales en Malaisie, spécialisées dans la production de puces informatiques, les modes d'organisation tayloriens du travail sont poussés à leur extrême. Aux yeux de la direction, les travailleuses sont alors considérées comme des instruments de travail à part entière. Ce qui enjoint l'autrice à axer son analyse sur le corps des femmes, le décrivant comme le lieu de contrôle où se croisent dans le même temps des politiques de genre, de santé, mais aussi de pratiques éducatives. Ces usines modernes construisent donc le corps féminin en des termes de fonctionnalités biologiques et de perturbations anarchiques, et qui contreviendraient à la production de l'usine. Cette construction de leur corps légitime la dévolution des postes subalternes dans les systèmes de domination qui prolifèrent dans les industries de haute technologie. Par une démarche essentialiste, on en vient de ce fait à associer et confondre le corps des ouvrières au statut des puces informatiques qu'elles confectionnent elles-mêmes. Au regard des entreprises multinationales, elles ne sont donc plus que des unités de force de travail, moins chères et labellisées « doigts agiles » [4].

Cet ensemble de conditions mène à la perte de contrôle des femmes sur leur corps ainsi qu'à leur incapacité à gérer les relations sociales dans les organisations industrielles. Ces dernières marquent ainsi une situation de violation des tabous culturels qui définissent les fron-

tières sociales et corporelles. Aliénées des produits de leur travail et par de nouvelles formes d'aliénation psychique, les ouvrières attestent d'un besoin accru de vigilance spirituelle au sein de leur lieu de travail. Michel Foucault traduit cette nécessité par une autorégulation provenant de la crainte d'éventuelles possessions d'esprit [9].

La question qui est désormais à se poser est la suivante : comment les corporations multinationales ont-elles géré ces vagues de possession d'esprit ? Ce qui est intéressant et assez symptomatique des rapports entretenus entre les pays du Nord et du Sud, est l'arsenal biologisant employé en guise d'argumentaire. Ce sont sous les termes d'épidémie bactériologiques que les possessions ont été cataloguées, engendrant par là même des traitements médicamenteux, des vaccins, des isollements, etc. D'autres causes ont également été avancées telles que le niveau d'éducation ou encore la sous-alimentation. Ces arguments pernicieux avancent ainsi des diagnostics médicaux tout en occultant tous facteurs environnementaux, professionnels et sociaux. Ces « hystéries de masse » sont dès lors attribuées à des échecs personnels/individuels ou blâmant des croyances jugées superstitieuses [4].

La pratique du discours biomédical a aussi servi à distinguer les travailleuses « normales » et celles qui ne le sont pas (qu'il faut comprendre par celles qui ont fait l'objet de possession). Les corporations déplacent ainsi toutes causes sociales, induites par l'environnement de travail vers des interprétations médicales et psychologiques. Les méthodes de traitements ont servi à des fins de distinguer les travailleurs/travailleuses « anormaux/anormales » et les cataloguer comme des patient·e·s. Ce rôle de malade qui est imposé aux ouvrières les présente comme n'étant pas adaptées physiquement ni psychologiquement aux exigences de la discipline en usine – elles ne sont pas capables d'assumer la responsabilité de leur propre déficience culturelle. Un discours qui légitime donc leurs mauvais traitements voire leur exclusion.

Il n'y a donc aucune reconnaissance des obligations sociales envers les travailleurs/euses.

Une non-considération qui se trouve au centre des différences de vision du monde entre les ouvrières malaisiennes et les directions étrangères. Pour aller encore plus loin, cette opération de rationalisation, par l'invocation de la science, permet aux managers de se dédouaner de toutes dettes morales à l'égard des travailleuses ainsi qu'une non-prise en compte de leurs besoins. Le but de ces pratiques étant d'amener ces dernières à concevoir la possession d'esprit comme n'étant rien d'autre que le fruit de la confusion et de leurs hallucinations qu'elles sont sommées d'abandonner dans une vision du monde rationnelle [4].

En Malaisie, nous avons donc affaire au discours scientifique positiviste employé comme véritable système de dissimulation et de contrôle. L'invocation des pratiques biomédicales ont servi à supplanter toutes pratiques et discours des autochtones dont leurs portées sont estampillées d'irrationnels et systématiquement rejetées. La compréhension des populations autochtones et de leur situation sociale est réinterprétée en des termes cosmopolites universellement applicables tels que la pratique de méthodes ethnothérapeutiques. Le discours scientifique, sous couvert de rationalité, fait alors autorité et réprime les expériences appréhendées à travers la vision du monde des populations indigènes [4]. Ce qui permet de nous référer à la définition que donne Antonio de l'hégémonie, à savoir « une forme de domination idéologique basée sur le consentement des dominés, obtenu par la diffusion d'une vision du monde de la classe dominante » [6].

Par conséquent, ce qu'a induit le capitalisme industriel est une introduction des jeunes femmes malaisiennes dans des domaines leur étant interdits jusque là ou alors réservés aux hommes. Leur participation en tant que main-d'œuvre industrielle a été perçue par elles-mêmes et par leurs familles comme une menace pour l'ordre social de la culture des « kampung » malaisiens. D'autant plus que leur travail les a directement mises sous le contrôle d'hommes étrangers occidentaux, ce qui a marqué un désordre moral dans lequel elles sont à la fois aliénées de leur corps, des produits de leur travail et enfin de leur propre culture [6].

C'est donc par l'entremise du discours spirituel qu'un langage de protestation peut être interprété contre l'imposition et l'exhortation de nouvelles conditions sociales. Ici, les épisodes de possession sont alors à apparenter, comme nous l'avons vu, à de l'incompréhension et des craintes, mais aussi comme des moyens de résistances contre les multiples intrusions et violations des limites morales et physiques au sein des sites industriels.

Ces possessions se donnent alors à voir comme de véritables actes de rébellion symbolisant ce qui ne peut être dit directement. La prise des esprits du corps des femmes est alors un appel à une renégociation des obligations des directions à l'égard des travailleuses [6].

Nicolas Bujiriri Invité

[1] PIGNARRE Pierre et STENGERS Isabelle, *La sorcellerie capitaliste : Pratiques de désenvoûtement*, Paris, La Découverte, 2005, 228 p.

[2] BENOT Yves, *Les Lumières, l'esclavage, la colonisation*, Paris, La Découverte, 2005, 326 p.

[3] MBEMBE Achille, *Critique de la raison nègre (Cahiers libres)*, Paris, La Découverte 2013, 267 p.

[4] ONG Aihwa, « The Production of Possession: Spirits and the Multi-national Corporation in Malaysia », *American Ethnologist*, vol. 15, n° 1, 1988, pp. 28-42.

[5] BADIOU Alain, *La Grèce, les nouvelles pratiques impériales et la ré-invention de la politique*, Lignes, vol. 39, n° 3, 2012, pp. 39-47.

[6] GRAMSCI Antonio, « History of the Subaltern Classes; The Concept of "Ideology", *Cultural Themes: Ideological Material* », International Publishing, 1971, n. p.

[7] JUIGNET Patrick, « Le positivisme scientifique », *Philosophie, science et société* [en ligne], 2015. URL : <https://philosciences.com/philosophie-et-science/methode-scientifique-paradigme-scientifique/115-positivisme-scientifique>.

[8] MOHD. Taib Osman, « Patterns of Supernatural Premises Underlying the Institution of the Bomoh in Malay Culture », *American Ethnologist*, vol. 15, n° 1, 1988, pp. 28-42.

[9] FOUCAULT Michel, *Madness and Civilization: A History of Insanity in the Age of Reason*, New York, Pantheon, 1965, 299 p.

Les utilisations des brevets et polémiques sur la brevetabilité du vivant



Suite à la retentissante affaire impliquant Myriad Genetics, on peut légitimement se poser la question : nos gènes nous appartiennent-ils ? Myriad est une société travaillant dans les biotechnologies qui a déposé plusieurs demandes de brevets aux Etats-Unis et en Europe sur deux gènes liés aux cancers de l'ovaire et du sein, BRCA1 et BRCA2. Ces deux gènes sont connus du grand public notamment depuis qu'Angelina Jolie a annoncé qu'elle avait décidé de subir une double mastectomie (ablation des seins) pour prévenir un risque très élevé de cancer.

Pour commencer, je vais détailler dans un premier temps ce qu'est un brevet, les conditions pour être brevetables, les différents types de brevets et de licences associées. Ensuite, je vais m'attarder sur l'historique des brevets qui portent sur le vivant et plus particulièrement m'attarder sur le cas de Myriad Genetics, les polémiques qui l'entourent ainsi que l'intérêt économique des brevets.

QU'EST-CE QU'UN BREVET ?

Un brevet est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire un monopole d'exploitation sur l'invention brevetée, à compter, en principe, de la date de dépôt, et pour une durée maximale de 20 ans [1]. La durée du brevet varie en fonction du type de brevet. Un droit de brevet n'est pas un droit d'exploitation, c'est-à-dire autorisant l'exploitation de l'invention brevetée. A l'expiration du brevet, la technologie fera partie du domaine public.

Un brevet est un certificat légal qui te donne le droit de protéger ton invention pour une durée jusqu'à 20 ans dans des territoires spécifiques. Les brevets peuvent être accordés pour des produits, des services, des systèmes, une formule chimique, des procédés, méthodes et usages.

Tout ce qui relève des lois de la nature, des phénomènes physiques, des idées abstraites comme une machine à remonter le temps,.. a toujours été considéré comme non brevetable. Le caractère brevetable se fonde sur la distinction entre naturel et artificiel (découverte vs invention). De plus, une invention est censée être une solution technique à un problème technique. Toutefois, il reste à définir la portée du terme « technique ».

Grâce au système de brevets, tu peux interdire à une tierce personne de fabriquer, utiliser, vendre ou importer ton invention sans ton autorisation. Tu peux utiliser un brevet pour ajouter de la valeur ajoutée à ton entreprise, améliorer son image de marque et négocier des financements. Les brevets peuvent aussi faire l'objet de licences ou être vendus.

L'objectif des brevets est de favoriser les développements techniques et industriels en accordant des droits aux inventeurs/inventrice qui divulguent leurs résultats à la communauté. Selon la philosophe des sciences Isabelle Stengers, un brevet vise à rendre publique une invention en empêchant le secret et le monopole, tout en garantissant la rémunération de son inventeur/inventrice. Il faut donc faire un compromis entre la reconnaissance de la propriété intellectuelle et le souci d'utilité publique.

Le brevet n'est valable que sur un territoire déterminé, pour un Etat déterminé. Il est possible de déposer un brevet auprès d'un Etat (UPSTO pour les USA, INPI pour la France ...) ou auprès d'un groupe de pays [1].

Pour qu'une invention ou une innovation soit brevetable, elle doit satisfaire 5 conditions [3].

- La première condition pour être brevetable est de faire partie des catégories d'objets brevetables. Les catégories d'objets brevetables sont définies de façon très large comme n'importe quels procédés, machines, production, en ce compris leur amélioration.

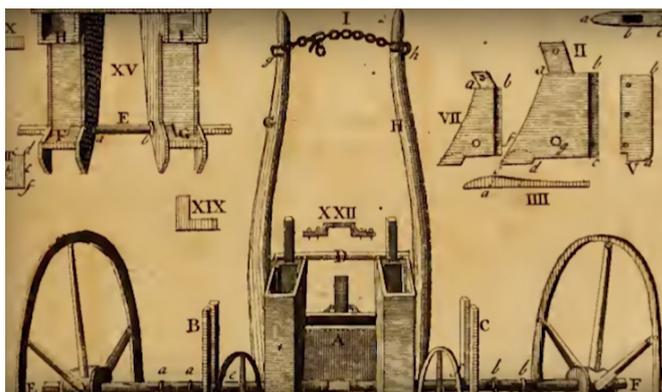
- La seconde condition pour être brevetable est que l'invention doit être utile, ce qui signifie qu'elle doit avoir des avantages identifiables et doit être capable d'être utilisée.

- Le troisième pré-requis pour la protection par un brevet est que l'invention doit être nouvelle. En gros, si quelqu'un-e a déjà inventé ou breveté une invention similaire, tu ne peux pas avoir de brevet.

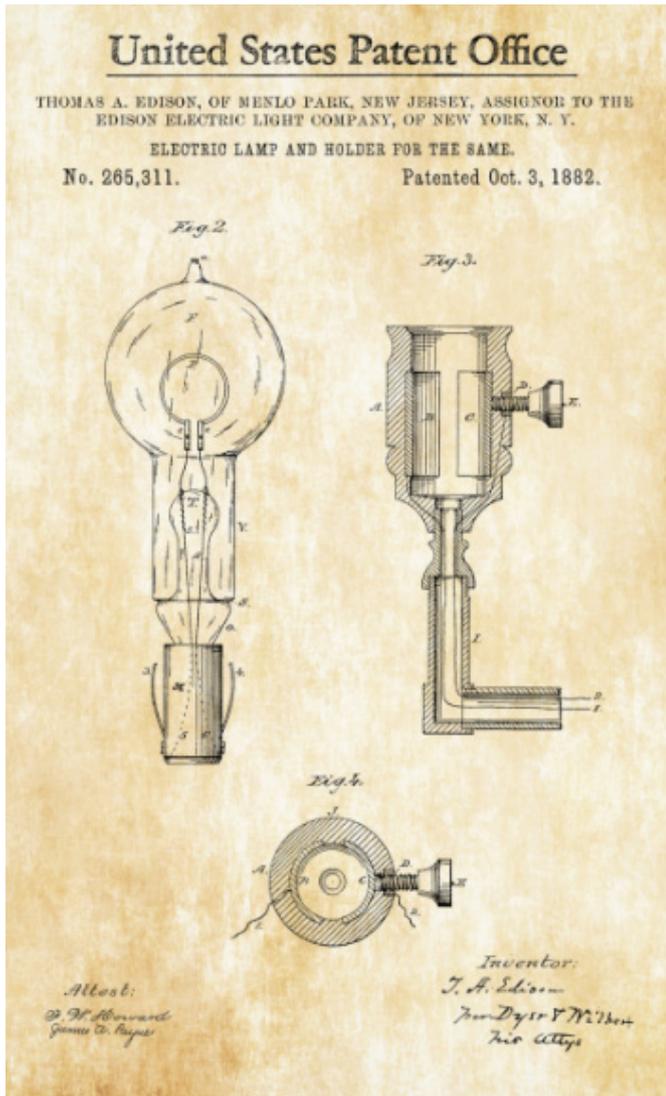
- Le quatrième critère de brevetabilité est celui de non-évidence, c'est-à-dire savoir si l'innovation et l'état de la technique (soit l'ensemble des innovations précédentes) sont tels que l'innovation en soit ne découlait pas de manière évidente pour un-e membre du corps de métier au moment de l'invention. Cela représente un obstacle théorique difficile pour un-e juge ou examinateur/trice de déterminer si l'invention ou non découle d'inventions ultérieures.

- Le dernier pré-requis est que le dossier du brevet devra contenir une description écrite de l'invention ainsi que de la manière, des procédés de fabrication et d'utilisation de celle-ci, en des termes complets, clairs, concis et exacts permettant à toute personne du métier de reproduire l'invention. Le dossier devra aussi indiquer la meilleure marche à suivre en vue de reproduire le dispositif. Que veut dire exactement clairs et concis dans ce cas-là ? Cela veut dire que le plan soumis avec le brevet doit être suffisamment clair et complet pour quelqu'un-e d'autre puisse recréer l'invention sans trop de problèmes. En plus de cela, s'il existe un moyen plus adapté pour reproduire le système breveté, l'inventeur/trice est tenu-e de le divulguer.

Cette dernière étape est essentielle à la logique sous-jacente du droit des brevets. Sans une explication claire et précise sur la manière de créer et d'utiliser l'innovation, le peuple ne recevrait rien en contrepartie du monopole d'exploitation octroyé par le brevet.

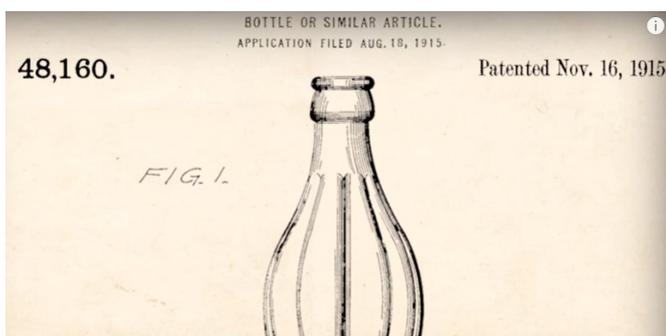


Un exemple de brevet très connu est celui déposé par Edison sur l'ampoule lumineuse.

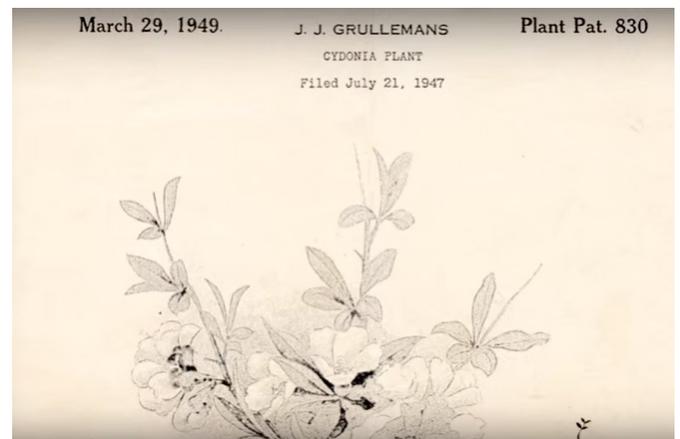


DIFFÉRENTS TYPES DE BREVETS

Il existe 3 types de brevets délivrés par l'Office des Brevets et des marques déposées ; les brevets d'utilité, le brevet de design/conception et les brevets sur les plantes. Les 5 critères que l'on a discutés plus haut se réfèrent aux brevets d'utilité. Les brevets de conceptions couvrent des objets nouveaux, originaux et décoratifs plutôt qu'utile. L'entreprise Apple est connue pour les brevets sur le design ainsi que ses brevets d'utilité.



Les brevets sur les plantes sont décernés aux personnes qui ont en premier remarqué la particularité/singularité d'une plante et l'ont reproduit de manière asexuée par greffe ou clonage. Si la plante est issue d'une graine (c'est-à-dire de la reproduction asexuée), tu ne peux pas breveter la plante en question. La plante doit être nouvelle et distincte pour faire l'objet d'un brevet. Cela signifie qu'elle possède au moins une caractéristique significative qui la distingue des autres variétés de plante. D'ailleurs, les plantes génétiquement modifiées par la main de l'homme peuvent être l'objet d'un brevet d'utilité si elles satisfont les 5 critères du brevet d'utilité. Souvent, ces plantes génétiquement modifiées sont résistantes à certains herbicides/ravageurs ou encore plus adaptées au transport.



Les brevets ne durent pas éternellement. La protection accordée à un brevet d'utilité dure 20 ans à partir de la date du dépôt du brevet. Il existe des prolongations de brevets (jusqu'à 5 ans), par exemple pour certains médicaments et appareils médicaux. Le brevet de design a une durée de 14 ans également à compter de la date de dépôt.

DIFFÉRENTS TYPES DE LICENCES

La personne ayant déposé un brevet peut demander à des tiers une licence pour l'utilisation de son invention. Avec une licence, on « vend » un droit d'utilisation d'un certain savoir ou sa propriété intellectuelle que ce soit par le biais d'un brevet ou autres [6].

On considère en général 3 grands types principaux de licences qui peuvent être associées à un brevet ; les licences exclusives, simples et non exclusives [4].

Dans le cas d'une licence exclusive, le/la concédant-e accorde certains droits à un-e seul-e licencié-e. Le/la concédant-e convient également de ne pas exercer soi-même les droits ayant fait l'objet d'une licence. Ces droits pourraient comporter le droit de fabriquer, d'utiliser ou de vendre le produit dans un domaine particulier d'utilisation, comme celui de produits pharmaceutiques, ou à l'intérieur d'une région géographique désignée, par exemple l'Amérique du Nord.

Dans le cas d'une licence simple, le/la concédant-e convient d'accorder certains droits à un-e seul-e licencié-e, mais conserve celui d'exercer les droits qui font l'objet de la licence.

Des licences non exclusives sont délivrées à plusieurs licencié-e-s différent-e-s pour la même propriété intellectuelle dans la même région géographique ou dans le même domaine d'utilisation.

HISTORIQUE DU BREVET SUR LE VIVANT

Il est communément admis que le premier brevet a été développé à Venise, un des foyers de l'activité industrielle durant la Renaissance. Le brevet vénitien de 1474 résume assez bien la logique économique du droit des brevets : « Nous avons parmi nous des hommes de grand génie, capables d'inventer et découvrir d'ingénieux appareils et la splendeur de notre ville attire chaque jour des hommes d'horizons divers. S'il existait une disposition concernant les travaux et les inventions de ces personnes de telle sorte que les autres qui les voyent, ne puissent pas les construire et rafler le prestige de l'inventeur, alors plus de personnes utiliseraient leur génie, découvriraient et construiraient des dispositifs d'une grande utilité pour les territoires dépendant du Commonwealth » [3].



L'idée de garantir des droits exclusifs aux inventeurs/inventeuses pour encourager la découverte se répandit à travers l'Europe jusqu'en Angleterre et aux Etats-Unis. La notion de brevet a ainsi été incorporée plus tard dans la Constitution aux Etats-Unis [3].

Historiquement, en Occident, l'être vivant, créature de Dieu, a longtemps été exclue du champ d'application des brevets [4]. Dès le XVIIIe siècle, la plupart des pays occidentaux avaient mis en place différents systèmes nationaux pour la protection des inventeurs/euses et de leurs inventions.

Pendant tout le XIXe siècle, les pays industrialisés développent leur loi sur les brevets de façon indépendante. En France, la protection juridique des inventions était assurée à « tous les genres d'industries » tandis que les animaux et les plantes, « choses naturelles » non fabriquées de la main humaine sont écartées du champ d'application du brevet [4].

A l'époque, le seul critère de brevetabilité est la nouveauté, qu'elle soit mineure ou majeure.

En 1889, une décision de justice interdit de breveter tout produit naturel, vivant ou non.

En 1937, un juriste américain conteste un brevet déposé par Pasteur en 1865 sur une souche de levure utilisée dans la fabrication de la bière au motif que la levure est un organisme vivant (ce qui n'était pas universellement admis à l'époque de dépôt du brevet). De plus, le brevet de Pasteur ne portait pas sur une variété de levure mais sur un procédé qui permettait d'obtenir une production purifiée. Le juriste conclut que Pasteur n'était pas le premier à avoir déposé un brevet sur le vivant.

En 1921, un horticulteur se voit refuser la propriété d'œilletons qu'il avait sélectionnés suite à une décision de justice intentée par un de ses concurrents contestant l'étude du brevet en question faute d'une description de la variété brevetée. Cela illustre une difficulté inhérente au brevetage d'un organisme vivant, plus difficile à décrire qu'une machine ou un procédé industriel. En 1930, est promulguée la Plant Patent Act aux Etats-Unis qui autorise le dépôt de brevet pour des variétés de plantes distinctes, nouvelles, dif-

férentes que celles trouvées à l'état sauvage, qui ont été soit découvertes et/ou inventées et qui sont issues d'une reproduction asexuée, sans aucun critère d'utilité. Les plantes alimentaires qui se reproduisent de manière asexuée telles que la pomme de terre et le topinambour sont exclues du champ d'application de la loi.

En 1932, l'Office allemand de brevets décide que les procédés de culture sont brevetables.

En 1940, les bactéries ne sont pas protégées par le Plant Patent Act car elles ne sont pas considérées comme des végétaux au sens commun du terme (alors qu'au sens scientifique, les bactéries et les plantes sont phylogénétiquement proches).

En 1948, l'Office américain des brevets refuse un brevet sur un vaccin combinant six bactéries pour immuniser certaines plantes légumineuses au motif que ce vaccin relève plus d'une découverte (de l'effet d'une combinaison existant à l'état naturel) que d'une invention.

En 1952, une loi réforme le droit des brevets aux Etats-Unis en énonçant les 3 critères de brevetabilité d'un utility patent ; nouveauté, utilité, non-évidence.

La Convention de Strasbourg est signée le 27 novembre 1963. Elle témoigne d'un effort d'unification dans le domaine des brevets d'invention ; elle affirme la brevetabilité des procédés microbiologiques et de leurs produits (par exemple, fermentation de la bière) mais laisse le choix aux Etats signataires quant à la brevetabilité des procédés d'obtention de végétaux.

En 1973, est fondé l'Office européen des brevets OEB suite à la signature de la Convention de Munich (aussi appelée Convention sur le brevet européen). La Convention exclut les procédés diagnostics du champ de la brevetabilité mais garde ceux considérés comme brevetables par la Convention de Strasbourg.

En 1980, une demande de brevet est déposée sur une bactérie génétiquement modifiée capable de dégrader les hydrocarbures ainsi que sur son procédé de fabrication. Cela permettrait d'endiguer l'avancée des marées noires. La Cour Suprême des Etats-Unis approuva la demande alors qu'elle fut rejetée par la US Patent and Trademark au motif qu'aucun être vivant n'est brevetable. Désormais, « tout ce qui peut être créé

par la main de l'homme est brevetable malgré le caractère naturel du produit ». Il n'y a plus de différence entre vivant et non-vivant pour le dépôt de brevet à partir du moment où les critères d'éligibilité des brevets d'« utilité » (nouveauté, non-évidence, utilité) sont remplis. La même année, le Congrès américain autorise les universités et les laboratoires de recherche universitaires à déposer des brevets sur les produits de leurs recherches (même si elles sont financées par des fonds publics) et à conclure des accords avec des firmes privées pour leur exploitation.

Parallèlement, en Europe, l'OEB autorise les brevets sur les végétaux en utilisant l'argument que les brevets ne portent pas sur une variété végétale, non brevetable, mais sur une espèce.

Le premier brevet sur un gène -une partie de la séquence de l'hormone de croissance- est attribué à l'Université de Californie le 14 décembre 1982.

Reconnaissant la contribution passée, présente et future des agriculteurs/agricultrices à l'entretien et à l'amélioration des plantes, la FAO reconnaît les ressources phylogénétiques comme patrimoine commun de l'humanité qui « devraient donc être accessibles à tous sans restriction ». La FAO reprend alors la main sur les banques de gènes jusqu'alors contrôlées par des organismes privés de façon à respecter le principe des échanges sans restriction des ressources phylogénétiques.

En 1984 le brevet sur le gène de l'insuline humaine est délivré à l'Université de Californie. En 1985 est breveté le premier maïs OGM aux Etats-Unis. Les plantes à reproduction sexuée sont désormais brevetables par le biais d'un brevet « classique » (utility patent) alors qu'auparavant seules les plantes à reproduction asexuée pouvaient faire l'objet d'un brevet.

Le 3 avril 1987, US Patent & Trademark Office estime recevable une demande de brevet sur une huître polyploïde. Le 7 avril 1987, l'USPTO déclare les animaux brevetables. En 1987, deux projets de loi interdisant le brevetage d'animaux n'aboutissent pas.

Le 12 avril 1988, à la suite d'un large débat public, est breveté le premier mammifère, une souris transgénique. Cette « oncosouris » est une

marque déposée. Le génome de la souris a été modifié par l'introduction d'un gène humain qui lui confère une forte prédisposition aux tumeurs cancéreuses, et permet donc de faire des recherches sur le cancer.

En 1990, les chercheurs/chercheuses ont la possibilité d'obtenir un droit de brevet sur des tissus prélevés sur un sujet humain en Californie.

En 1992 est signée la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) qui reconnaît le droit de souveraineté de chaque État sur ses propres ressources biologiques. Ce droit national vient s'opposer au principe de « patrimoine commun » proposé en 1983 par la FAO.

Les accords de Marrakech signés le 15 avril 1994 contiennent des dispositions visant à standardiser les législations des différents pays en ce qui concerne la propriété intellectuelle.

En 1995, le président Clinton promulgue la loi Biotech Process Patent Bill ; « Afin de faciliter les dépôts de brevets, l'Office américain des brevets a défini dès juin 1995 des critères permettant d'établir l'«utilité» d'une invention dans les biotechnologies, ce qui constitue un élément fondamental dans la brevetabilité d'une découverte ». En février 1996 à la suite d'un colloque international, les responsables du Projet Génome Humain projet qui a pour objectif de séquencer le génome humain concluent un accord: ils/elles décident de publier leurs données sur internet et de les verser dans le domaine public (cfr open source). Début 1997, une deuxième rencontre ajoute une disposition excluant le brevetage des gènes.

En 1996 a lieu le clonage de la brebis Dolly, des demandes de brevets sont faites, suscitant la crainte de leur extension au genre humain.

En 1997, la société Myriad Genetics lançait sur le marché américain ses tests pour les dépistages du cancer du sein et des ovaires. La société dépose et obtient plusieurs brevets portant sur les gènes BRCA1 et BRCA2 [5].

Le 14 mars 2000, le président américain Bill Clinton et le Premier Ministre britannique Tony Blair se prononcent tous les deux pour la libre accessibilité des séquences du génome humain, et pour la limitation de la brevetabilité des séquences aux seules activités industrielles reconnues.

Début 2004, à la suite de l'annonce par des cher-

cheurs/chercheuses coréen-ne-s des résultats d'expériences conduisant au développement d'une lignée de cellules souches pluripotentes en utilisant la technique du «clonage thérapeutique», un débat s'engage sur la brevetabilité des cellules souches embryonnaires.

Le 8 mars 2005 l'Office européen des brevets annule, entièrement, un brevet qu'il avait octroyé en 1994 à un fongicide dérivé d'un arbre indien aux vertus médicinales, le Neem. C'est un des premiers cas de biopiraterie constaté.

Le 16 août 2012, les molécules d'ADN isolées ainsi les méthodes de criblage sont jugées brevetables alors que les méthodes de diagnostic ne le sont pas.

À l'heure actuelle aux États-Unis seul l'espèce humaine -dans sa totalité- est exclue de la brevetabilité : le 13e amendement de la Constitution rend illégal l'esclavage et interdit à un être humain-e de détenir un droit de propriété sur une autre personne. Mais la définition de ce qui relève de l'humain n'est pas très claire.

Le 25 mars 2015, l'OEB officiellement ouvert la voie au brevetage du vivant en Europe en décrétant qu'un « produit obtenu par un procédé essentiellement biologique est brevetable. »



CAS PARTICULIER : MYRIAD GENETICS

Selon la Cour Suprême des États-Unis, tout ce qui est fabriqué par le genre humain est brevetable. L'innovation doit être le produit de l'inventivité humaine et non les produits de la nature. La Cour Suprême a récemment révisé cette définition en 2013 dans un cas impliquant une entreprise de biotechnologies, Myriad Genetics, qui a isolé de l'ADN humain lié aux cancers de l'ovaire et du sein. Les femmes présentant des mutations dans les gènes BRCA1 et BRCA2 ont cinq fois plus de chances d'être diagnostiquée avec un cancer du sein, selon le National Cancer Institute. Cela veut dire que 60% des femmes avec une mutation du

gène BRCA vont développer des cancers du sein dans leur vie contre 12% des femmes dans la population ne présentant pas de mutation [7]. Il existe des gènes responsables d'une forme héréditaire d'une maladie très fréquente et qu'on connaît et on a les outils pour isoler les séquences héréditaires, responsables de cette forme plus virulente du cancer [8].

L'entreprise affirme qu'elle a développé un processus innovant pour observer les mutations qui peuvent conduire au cancer. Depuis 1992, l'Office européen des brevets (OEB) assimile un gène isolé à une molécule chimique «inventée» [4]. Myriad Genetics défend ainsi que les gènes isolés sont les produits de l'invention humaine et donc brevetables. La Cour n'émet pas le même avis ; un segment ADN naturel est le produit de la nature et non éligible au brevet par le simple fait d'avoir été isolé [3].

Pour rappel, les gènes BRCA1 et BRCA2 ont fait l'objet d'un dépôt de brevet dans les années 1990. Ce brevet assurait l'exclusivité totale des tests de dépistage à la société Myriad Genetics, la société exigeait que tous les tests de dépistage pratiqués dans le monde soient analysés dans ses propres laboratoires. Ce brevet fut très controversé, d'autres laboratoires dénonçant le monopole de test de dépistage des mutations sur ces gènes ainsi que les prix exorbitants (3 340 dollars avec la majoration du prix [7]), la lenteur des résultats et l'appropriation des données statistiques sur le dépistage. Les tests de Myriad sont reconnus comme imparfaits mais la société a refusé les propositions d'autres instituts de recherche, bloquant toute innovation non issue de son propre laboratoire. Les autres laboratoires réalisaient des examens multigéniques- des tests tout-en-un pour dépister les susceptibilités aux cancers du sein et de l'ovaire et ce, sur plusieurs gènes- comme le test de BROCA mais devaient masquer les gènes couverts par le brevet [8]. Le test BROCA utilise une technologie de séquençage nouvelle génération qui identifie toutes les classes de mutations sur tous les gènes connus de prédispositions aux cancers du sein et de l'ovaire et ce, dans un seul tube [8].

Selon la généticienne qui a découvert le gène BRCA1, cette situation est absurde, tech-

niquement les laboratoires étaient capables de tester tous les gènes mais étaient obligés d'en masquer certains [8].

Le 29 mars 2010, la Cour Suprême américaine invalide une partie des brevets déposés sur les gènes BRCA1 et BRCA2 [5], « Myriad did not create anything, separating that gene from its surrounding genetic material is not an act of invention, the patents cover a product of nature. » [7]. Les avocat-e-s défendant Myriad ont avancé que les brevets ont été essentiels au développement d'outils diagnostics pour aider les patientes et permettaient aux docteur-e-s d'évaluer les risques de cancer [7]. L'ADN humain est un produit de la nature et pour cette raison ne peut pas être breveté, seul l'ADN complémentaire, synthétisé, peut faire l'objet d'un brevet [8].

L'affaire illustre les difficultés de la législation à suivre le rythme imposé par le boom et l'avancée des biotechnologies.

POLÉMIQUES SUR LA BREVETABILITÉ DU VIVANT

De nombreuses polémiques gravitent autour de la brevetabilité du vivant.

-pour des raisons éthiques, le vivant et notamment le corps humain à travers les gènes ne doit pas être intégré à un processus de marchandisation.

- Les entreprises multinationales sont fréquemment accusées de piller les ressources des pays du Sud en déposant des brevets sur des molécules issues de la biodiversité locale. Cela s'appelle de la biopiraterie.

- Du point de vue de l'agriculture, les brevets sur les semences sont accusés de rendre l'agriculture dépendante de la firme qui la fournit en lui interdisant la possibilité de ressemer sa récolte. En France, celles et ceux qui achète du matériel végétal à des fins d'exploitation agricole sont autorisé-e-s à utiliser le produit de leur récolte pour la multiplication dès lors qu'ils/elles le font elleux-même et sur leur propre exploitation. Au niveau européen le privilège n'existe qu'au profit des petites agricultures. Les autres doivent payer une rémunération équitable sensiblement inférieure à une redevance de licence.

La question de la brevetabilité du vivant pose le problème des limites entre culture et nature. Les êtres vivants génétiquement modifiés sont-ils des artefacts, produits de l'activité humaine, ou appartiennent-ils encore à l'ordre de la nature ?

PORTÉE ÉCONOMIQUE DES BREVETS

En termes d'impact économiques, le droit des brevets est la branche la plus importante de la propriété intellectuelle.

Des questions légitimes sur le rôle du brevet et sur quels types de recherches et de développements le brevet encourage émergent. Le brevet encourage-t-il davantage la recherche sur les médicaments très lucratifs plutôt que de médicaments antipaludiques ? Les pays en développement devraient-ils pouvoir créer des exceptions en matière de santé publique pour les brevets de médicaments qui sauveraient des vies ? Si oui, alors comment les entreprises seraient-elles en mesure de financer le développement de ces médicaments destinés à sauver des vies sans la garantie de la protection octroyée par le brevet ?

De plus, il existe des « trolls patents ». Ce sont des entités qui ont un business model particulier ; elles acquièrent d'immenses portfolios de brevets et ensuite menacent de poursuivre en justice les sociétés qui ont déposé ce brevet. Les patent trolls intentent des poursuites judiciaires malgré le fait qu'elles n'ont aucun intérêt à développer ou à fabriquer ces produits en question. Si elles remportent le procès, elles peuvent remporter de 1 jusqu'à 5 millions de dollars.

Les questions de politique relatives aux brevets sont donc extrêmement complexes et controversées. Cet article n'offre qu'un aperçu global de la question. Le but fondamental du droit des brevets, qui consiste à récompenser les inventeurs/inventrices pour leurs compétences et leurs efforts, est souvent en opposition direct avec l'intérêt public ; qu'il s'agisse de médicaments qui coûtent des milliers de dollars par comprimé ou de technologies de traitement de l'eau que les pays en voie de développement ne peuvent pas s'offrir. Il reste à établir un équilibre entre d'une part, inciter la création et l'innovation et d'autre part, garantir l'accès à ces mêmes innovations. Comment atteindre cet équilibre est toujours une question ouverte...

*Léa Chassagne
Coptée Prométhée*

[1] Article wikipédia sur le brevet : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Brevet>

[2] What is a patent ? <https://www.youtube.com/watch?v=4b-mOBxgYK0k>

[3] Patents, Novelty and Trolls: Crash Course Intellectual Property #4 <https://www.youtube.com/watch?v=RrN71xvAJto>

[4] Article Wikipédia sur la brevetabilité du vivant https://fr.wikipedia.org/wiki/Brevetabilit%C3%A9_du_vivant

[5] Article Wikipédia sur le gène BRCA1 <https://fr.wikipedia.org/wiki/BRCA1>

[6] Article Wikipédia sur les licences [https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_\(juridique\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_(juridique))

[7] <https://abcnews.go.com/Politics/supreme-court-strikes-brca-gene-patent/story?id=19392299>

[8] <http://www.slate.fr/monde/74155/brca1-gene-interview-brevet-etats-unis-cancer-sein>

8 ans après la Révolution du Jasmin

Fin de l'année 2010 en Tunisie, un jeune diplômé chômeur s'immole devant le siège du gouvernorat tunisien. S'en suit de son geste un mouvement de contestations sociales sans précédent dans ce pays. 8 ans après la révolution du Jasmin en Tunisie, qu'en est-il des revendications des manifestant·e·s, les problèmes de chômage que connaissait la Tunisie à cette époque-là sont-ils résolus ?

De profondes inégalités et disparités régionales de développement nourrissent un sentiment d'injustice économique, social et politique et d'humiliation éprouvé par les citoyen·ne·s tunisien·ne·s. Le sentiment d'injustice est d'autant plus ressenti par la jeunesse qui est très nombreuse : 42 % des tunisien·ne·s ont moins de 25 ans. De plus, Le taux de chômage est extrêmement haut dans ce pays, et il touche majoritairement les jeunes, en particulier les jeunes diplômé·e·s. [1]



Le 17 décembre 2010, Mohamed Bouazizi, de son vrai nom Tarek Bouazizi, un jeune vendeur ambulancier de fruits et légumes de 26 ans s'immole par le feu à Sidi Bouzid. Sa marchandise avait été confisquée par les autorités. Décédé le 4 janvier des suites de ses brûlures, le jeune devient l'icône de la Révolution tunisienne. [2] [3]

A la suite de son immolation, des dizaines de commerçant·e·s rejoint·e·s par des jeunes et des proches de Bouazizi se réunissent dans le centre de Sidi Bouzid pour protester. Durant le week-

end, les rassemblements s'amplifient ; la police tente de les disperser mais la situation dégénère : plusieurs agents et manifestant·te·s sont blessé·e·s, des interpellations ont lieu. [4]

Cinq jours après le geste de Mohamed Bouazizi, un autre jeune escalade un poteau électrique de la ville et crie qu'il ne veut « plus de misère, plus de chômage ». Il décède en touchant les câbles de trente mille volts. [5] Aussitôt, la révolte reprend plus violemment et s'étend aux villes voisines.

La révolte atteint ensuite la capitale Tunis avec plus de mille citoyen·ne·s exprimant leur solidarité avec Bouazizi et les manifestant·e·s de Sidi Bouzid. Le slogan scandé par les manifestant·e·s est très clair et concis : « Ben Ali, dégage! ». [6] Les rassemblements et manifestations continuent, il y a plusieurs débordements et beaucoup de violences policières. Le gouvernement instaure un couvre-feu sur Tunis et sa périphérie et annonce la fermeture des écoles et universités jusqu'à nouvel ordre. Les réseaux sociaux ont un rôle prépondérant durant ces semaines intenses en Tunisie.

Lorsque le président tunisien Ben Ali prend la parole, il dit regretter les événements et exprime sa compréhension de « la difficulté générée par la situation de chômage et son impact psychologique sur celui qui la subit » tout en dénonçant des « actes terroristes impardonnables perpétrés par des voyous cagoulés ». [7] [3]



Le lendemain du dernier discours de Zine El Abidine Ben Ali, prononcé le 13 janvier, répondant à l'appel lancé sur les réseaux sociaux, des milliers de manifestant·e·s envahissent l'avenue Habib Bourguiba, artère principale de Tunis. Malgré une présence policière massive, les manifestant·e·s parviennent à imposer un « sit-in » devant le ministère de l'intérieur, symbole de l'autorité policière et de la dictature, scandant à l'unisson : « Ben Ali, Dégage ! ». [8]

A la suite de ce « sit-in », le président fuit en Arabie Saoudite. Le président de la Chambre des députés, Fouad Mebazaa, fut donc désigné par le Conseil constitutionnel comme président de la République par intérim en vertu de la Constitution. Malgré cette désignation et la constitution d'un nouveau gouvernement dirigé par le premier ministre sortant Mohamed Ghannouchi, la crise continue. Le deuxième gouvernement Ghannouchi ne durera qu'un mois : la pression populaire et syndicale pour un changement le plus complet possible et les violences continues entraînent la nomination d'un nouveau gouvernement dirigé par Béji Caïd Essebsi et la dissolution du RCD, le parti de Ben Ali, le 9 mars. [9] [10]

Cette révolution du jasmin a eu comme conséquence pour la Tunisie un changement de dirigeants et de constitution. La croissance économique, déjà trop faible pour fournir un emploi à tous et toutes, va baisser en 2011. Les exportations ont chuté de 30 %, les recettes touristiques de 4 %, et avec la crise économique, les investissements directs étrangers se sont eux aussi effondrés de 30 %. Les envois d'argent par les émigré·e·s travaillant dans le Golfe ou en Occident ont eux aussi diminué de 6 %. [11] La crise risquant de se prolonger, la question économique est, avec la réussite de la transition démocratique, le principal défi de tous les gouvernements du monde arabe, qu'ils soient ou non issus des révolutions. Pour favoriser le redémarrage des économies, divers pays et institutions internationales promettent des plans d'aide. [12][4] En plus d'avoir des conséquences économiques, cette révolution eut également des conséquences migratoires. L'Europe, et notamment l'île italienne de Lampedusa, a connu, au lendemain de la révolution tunisienne, des flux de migrant·e·s tunisien·ne·s plus importants qu'auparavant. [13]

Aujourd'hui, le nouveau chef d'Etat est Essebsi avec son parti ayant un penchant vers la gauche, le Nina Tounes. Il est considéré par plusieurs comme un sauveur de l'économie, de par son expérience. Après avoir lutté contre le chômage, l'inflation et les institutions privées, c'est maintenant à l'inégalité des genres que le président s'attaque. Le besoin de changement était visible, alors que l'on sait que les femmes de ce pays nord-africain sont toujours assujetties à de la discrimination, et ce, dans plusieurs domaines. [14]

Elise Coopmans Cooptée Prométhée

- [1] Carte « Du Maroc au Yémen : données démographiques, économiques et politiques », Courrier international, n°1058, février 2011, p. 15
- [2] <https://www.britannica.com/biography/Mohamed-Bouazizi>, consulté le 11/11/2018
- [3] https://fr.wikipedia.org/wiki/Mohamed_Bouazizi, consulté le 11/11/2018
- [4] https://fr.wikipedia.org/wiki/Révolution_tunisienne, consulté le 11/11/2018
- [5] <https://www.jeuneafrique.com/183149/politique/deux-faits-divers-tragiques-entra-nent-des-troubles-sociaux-sidi-bouzyd/>, consulté le 11/11/2018
- [6] <https://www.aljazeera.com/news/africa/2010/12/20101227204853391930.html>, consulté le 11/11/2018
- [7] <http://rjryopougou.ivoire-blog.com/archive/2011/01/16/tunisie-la-chute-de-ben-ali.html#drkR95Y04OBbxXBD.99>, consulté le 11/11/2018
- [8] <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAnalyse?codeAnalyse=2440>, consulté le 11/11/2018
- [9] https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/ben-ali-en-route-vers-malte-avant-paris_952646.html, consulté le 11/11/2018
- [10] <http://www.leparisien.fr/crise-tunisie/tunisie-le-gouverneur-de-la-banque-centrale-limoge-17-01-2011-1231005.php>, consulté le 11/11/2018
- [11] <https://www.jeuneafrique.com/191735/economie/exportations-l-industrie-tunisienne-rebondit/>, consulté le 11/11/2018
- [12] <https://www.jeuneafrique.com/31566/economie/yassine-brahim-lid-e-d-un-plan-marshall-pour-la-tunisie-n-est-pas-abandonn-e/>, consulté le 11/11/2018
- [13] <http://www.rfi.fr/afrique/20110814-1600-migrants-arrives-lampedusa-24heures-afflux-italie-immigration>, consulté le 11/11/2018
- [14] <http://www.businessnews.com.tn/beji-caid-essebsi--legalite-des-sexes-est-lavenir-de-la-tunisie,520,76222,3>, consulté le 11/11/2018



La révolution dans ton assiette

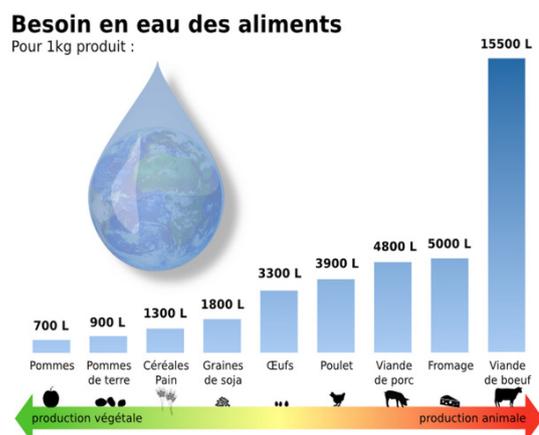
Avez-vous déjà vu ces dessins peints un peu partout en ville ? Leur but est de susciter chez vous une réaction, peu importe laquelle, de marquer les esprits, de faire réfléchir à sa propre consommation de produits issus de l'exploitation animale. Ne vous en faites pas, les être sensibles que vous êtes ne seront pas traumatisé·e·s par des images d'animaux égorgés ou d'enfants agonisant de malnutrition. Je ne ferai qu'énoncer des faits, montrer que des solutions sont possibles si chacun·e prend part au combat pour la planète, pour le bien-être animal.



POINT DE VUE ÉCOLOGIQUE

Nous sommes aujourd'hui près de 8 milliard d'humain·e·s, les ressources planétaires doivent donc être mises à contribution afin de nourrir l'entièreté de la population [1]. En moyenne (en fonction du type de viande), 5000 litres d'eau sont nécessaires à la production de 1000 kCal d'aliments d'origine animale, contre 1000 litres pour le même apport d'aliments d'origine végétale (type blé/pomme-de-terre/etc.) [2]. Le tableau ci-dessous montre que pour produire 1kg de viande de bœuf, il faut 15500 litres d'eau, contre 1300 litres pour 1 kg de blé [5]. Donc, à masse égale, un aliment d'origine animale nécessite jusqu'à 10x plus d'eau qu'un aliment d'origine végétale.

De plus, la SIWI (Stockholm International Water Institute) insiste dans plusieurs de ses articles sur un fait assez simple : pour réduire la consommation d'eau à l'échelle planétaire, il faut passer au végétarisme, voire au végétalisme [4].

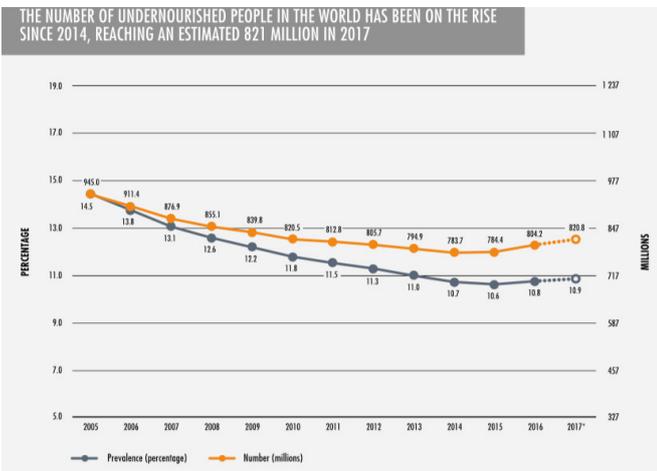


La SIWI dit ceci :

« *There will not be enough water available on current croplands to produce food for the expected 9 billion population in 2050 if we follow current trends and changes towards diets common in western nations. There will be just enough water if the proportion of animal-based foods is limited to 5% of total calories and considerable regional water deficits can be met by a ... reliable system of food trade [4].* »

En bref, si les pays riches et émergents divisaient par deux leur consommation de viande, la ration calorique des habitant·e·s des pays en développement augmenterait et au moins 2,2 millions d'enfants échapperaient à la malnutri-

tion chronique [7]. Si l'on se fie au graphique ci-dessus, près de 820 millions d'humain·e·s (soit 10,9% de la population mondiale) souffrent encore de malnutrition, tandis qu'environ 650 millions souffrent d'obésité [8].



Les ressources en eau sont certes une part majeure du problème, mais les émissions de gaz à effet de serre sont aussi une conséquence du comportement alimentaire humain qu'il est important de prendre en compte.

Le 55ème rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), mettant en pratique les caculs de Stehfest & al. (2009) estime que la simple application des recommandations nutritionnelles de la Harvard Medical School (conseillant de limiter la consommation moyenne de viande dite de « ruminants » à 10g/jour et des autres viandes à 80g/jour) permettrait de réduire de plus de 30% les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) d'origine agricole, et plus de 8.5% des émissions totales [9].

En somme, cela reviendrait à diviser par deux l'ensemble du trafic routier mondial.

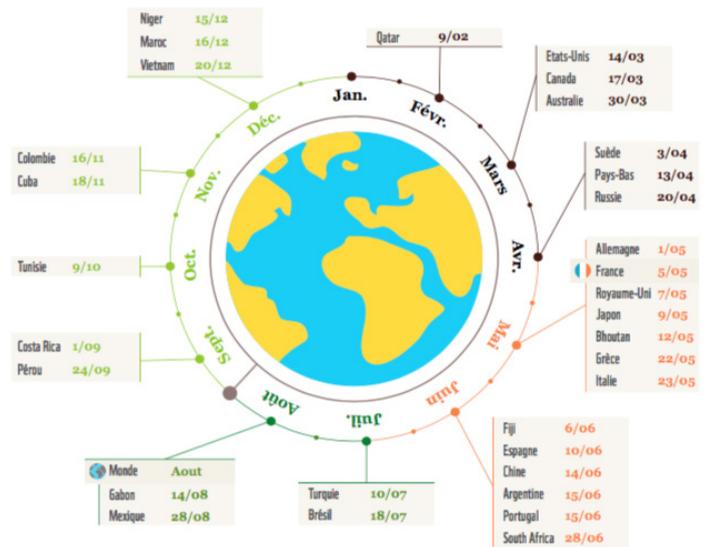
Afin de permettre une comparaison plus parlante, une étude britannique de Scarborough & al., datant de 2014, a estimé que les personnes ayant une alimentation 100% végétale émettaient 2.5 % moins de GES que les omnivores [9]. Il est effrayant de prendre pleinement conscience tous ces faits.

Abordons à présent la question des ressources naturelles, dont le capital a été dépassé ce 1er août 2018 [10]. Mais qu'est-ce que cela signifie exactement ? Voici ce que répond l'ONG WWF : « On parle de dépassement global lorsque la demande de l'humanité vis-à-vis de la nature excède les capacités régénératives de la biosphère. Cet état

se traduit par l'appauvrissement du capital naturel sous-tendant la vie sur Terre et l'accumulation des déchets. Au niveau planétaire, dépassement et déficit écologique se confondent, puisque par définition, la notion d'importation nette de ressources sur la planète n'a pas de sens. Quant au dépassement local, il se produit lorsqu'un écosystème local est exploité plus rapidement qu'il se renouvelle lui-même. » [11]

Cela semble abstrait ? Voici quelques exemples concrets ce qu'est le « jour du dépassement » : l'humanité vit à crédit, les ressources planétaires sont surconsommées par l'humanité, sans la moindre équité. Toujours selon le rapport de WWF France, voici la position du Jour de dépassement par pays. Dans ce classement la Belgique se place sans aucun doute auprès de ses voisins, la France et l'Allemagne. Constat navrant.

Si l'humanité vivait à l'européenne, il faudrait presque 3 planètes pour subvenir aux besoins de tou·te·s.



Toutefois, gardez bien à l'esprit que la surconsommation des ressources naturelles ne touchent pas seulement l'alimentation, mais également le logement, les déplacements, le domaine public. En somme, tout ce qui permet à cette petite humanité de vivre aussi confortablement qu'elle le souhaite.

Il est donc urgent de réduire voire de cesser sa consommation des produits carnés, issus d'animaux marins ou terrestres. Faites-le pour votre planète, pour votre santé, pour les animaux.

POURQUOI LA MAJORITÉ DES HABITANT·E·S DE CETTE PLANÈTE CONSOMME TOUJOURS DE LA VIANDE ?

Voici un paradoxe intéressant, s'apparentant à la dissonance cognitive. D'après Nicolas Treich (directeur de recherche à l'Inra (Institut national de la recherche agronomique), chercheur à la Toulouse School of Economics) « Les gens aiment les animaux et, en même temps, ils aiment la viande. Ils sont confrontés à un conflit moral, une "dissonance cognitive" dont ils peuvent se sortir de deux manières », nous dit l'économiste : diminuer ou stopper la consommation de viande (seuls 2 à 3 % des français·e·s sont végétarien·ne·s); ou bien se voiler la face sur les conditions d'élevage [12].



L'être humain, fidèle à lui-même, a pour réflexe de faire l'autruche face à ce genre de dilemme. Preuve en est les réflexions que reçoit un·e végétarien·ne quant à son mode de vie (toutes testées et approuvées) :

- « Arrête avec ta souffrance animale, je ne veux pas savoir, ça va me couper l'appétit »
- « **C'est toujours plus facile de ne rien savoir que d'agir en toute conscience de ses actes.** »

- « Oui mais, le soja, ça ne pollue pas peut-être ? »

• « **75% de la production de soja OGM issu d'une agriculture irresponsable sont destinés à l'alimentation du bétail qui finira dans ton assiette [13].** »

- « Non mais, il ne faut pas être extrémiste quand même hein ! »

• « **En quoi un régime alimentaire respectant la planète et d'autres êtres vivants peut être comparé à de l'extrémisme ?** »

- « Quand tu étais petite, tu adorais la viande ! »

• « **J'ai été éduquée pour aimer la viande, à en manger à chaque repas. Cela ne m'a pas empêché de prendre conscience de ce que cela impliquait par après.** »

Il y a quelques années encore, le domaine de l'industrie agro-alimentaire était extrêmement opaque, impossible de savoir ce qu'il se passait exactement derrière les portes des abattoirs. Aujourd'hui, des vidéos tournées par L214 (**L214 éthique et animaux**, est une association de droit local alsacien-mosellan à but non lucratif française fondée en 2008 qui défend la cause végétane et les droits des animaux) au sein de divers abattoirs, des documentaires, révèlent les conditions de décès de ces êtres vivants. Mais ce n'est que le dernier maillon de la chaîne, avant l'abatage il y en a encore nombre de tortures, psychologiques ou corporelles, qui sont infligées à ces êtres scients, guère différents si ce n'est par leur physique, du chat ou du chien.

Une autre théorie pouvant solutionner cette dissonance cognitive propre à la « race » humaine est la suivante : l'alimentation carnée est une manière pour l'humanité de se placer en maître et possesseur de la nature, et de se dissocier de l'animal [14]. Pour cela, il est nécessaire de replacer l'alimentation carnée dans son contexte.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans une situation de « survie », nous avons le choix de ne plus nous vêtir, nous nourrir, etc., en causant des désagréments à autrui. À partir du moment où l'être humain tue pour d'autres raisons que sa survie, un problème éthique se pose.

Certaines viandes sont consommées par traditions religieuses, par habitudes liées au contexte politico-historique, etc. Prenons le cas de nos grands-parents ou arrière grands-parents, ayant connus la seconde guerre mondiale et le rationnement, il est logique venant d'eux qu'une alimentation basée sur les produits d'origines animales soit le centre de leur régime, car ils/elles ont connu une période de privation de ces différents produits. C'est donc une habitude alimentaire ancrée profondément depuis plus de 60 ans, qu'ils/elles ont transmise à nos parents, et modifier ses habitudes demandent important effort de volonté. De plus, lorsqu'une pratique est quotidienne, banale, universelle, elle échappe à l'interrogation. Elle nous est trop familière pour que son éventuelle étrangeté se révèle. Aujourd'hui, les pays dits « riches » ou « développés » ne sont plus dans une situation s'apparentant à l'après-guerre, ceci n'a donc plus lieu d'être.

Aussi, au regard au point de vue religieux, le concept d'âme est souvent invoqué pour différencier les humain-e-s des animaux et ainsi les catégoriser comme des objets d'un point de vue philosophique et légal, afin de se dédouaner des dommages causés aux autres espèces [14]. Si la volonté de distinction entre humain-e-s et animaux se fait sur le concept de l'âme, de conscience et de parole, c'est pour justifier qu'une espèce mange l'autre, qu'un rapport de force et de domination sous-jacent existe. De ce point de vue, l'alimentation carnée est liée à l'obsession humaine de se distinguer d'autres espèces par leur appropriation radicale, violente.

Depuis quelques années, une remise en cause de cette distinction humain-e/animal fait son chemin malgré les habitudes carnistes. L'anthropologue Lévi-Strauss (1908-2009) faisait état de « cannibalisme élargi », expression que l'on retrouve dans la pensée grecque sous la notion d'allélophagie, qui signifie « se manger les uns les autres » [14].

« Ce terme (cannibalisme élargi) désigne aussi bien le cannibalisme, que l'alimentation zoocarnée, c'est-à-dire la mise à mort et consommation d'animaux. En effet, les humains mangent des animaux qui leur sont proches, qu'ils ont domestiqués, avec lesquels ils vivent. » [14]



Lévi-Strauss avait fait la prédiction suivante : un jour les vitrines des boucheries où sont exposés des lambeaux de chair animale provoqueront le même dégoût que les repas cannibales en Océanie, en Afrique ou en Amérique, aux colonisateurs du passé.

De plus, si l'on s'appuie sur des sciences contemporaines comme l'éthologie et l'ontologie, éloignées de toutes influences religieuses, il apparaît que des dispositions comportementales, cognitives, émotives, en continuité entre l'espèce humaine et les espèces animales, existent [14]. Je ne cite ici qu'une source, mais nombre d'études sur le sujet ont été menées ces dernières années, ne laissant aucune place au doute. Les anciennes croyances concernant les capacités cognitives des autres espèces peuplant la planète sont devenues obsolètes.

La solution à cette problématique est pourtant simple. En se basant sur le principe de l'offre et de la demande régissant tous systèmes économiques, il suffit de créer davantage d'offre pour les produits non-animaux dans les supermarchés, afin d'amoindrir la demande de produits carnés. L'industrie de l'agro-alimentaire

n'aura d'autre choix que de débiter une reconversion, d'abandonner ces pratiques d'un autre âge, afin de répondre à cette nouvelle demande.

LES DOCUMENTAIRES À VOIR



- « Earthlings » ou « Terriens » (2005) en français, est un documentaire américain réalisé par Shaun Monson. Sa réalisation a nécessité cinq ans de travail et de recherches journalistiques. Il montre sans détour le traitement réservé aux animaux destinés à être des animaux domestiques, à la production alimentaire, à l'industrie du vêtement, aux divertissements ou encore à la recherche scientifique. Du fait de la violence présente dans le film, celui-ci n'a pas pu se propager par les canaux de diffusion habituels de par son statut « Unrated » (statut de censure attribué par la MPAA (Motion Picture Association of America), et rares sont les cinémas qui diffusent des films classés UNRATED, ce qui diminue leur surface de diffusion et leurs chances de toucher un large public). Cependant, Earthling fût diffusé dans quelques festivals avant de connaître un véritable succès auprès des internautes.



- « Cowspiracy » (2014), ce documentaire vous fera découvrir à quel point l'élevage intensif détruit l'environnement et décime les ressources

naturelles, sans que les groupes écologistes censés s'y opposer ne réagissent. (disponible sur Netflix)



- « What the Health » (2017), à travers ce film documentaire, vous comprendrez à quel point les produits laitiers et la viande ont un impact négatif sur la santé humaine et celle de la planète, à la lumière des pratiques des leaders de l'industrie pharmaceutique. (disponible sur Netflix)

NB : Vous l'aurez sûrement remarqué, l'article ne fait que survoler le sujet. Pour pallier à ce manque, une version PDF plus approfondie sera postée sur la page Facebook du Prométhée avant la fin du mandat 2018-2019.

*Pauline Gérard
Coptée Prométhée*

[1] <http://www.compteur.net/compteur-population-mondiale/>, consulté le 29/10/2018.

[2] <https://www.l214.com/communiqués/2012/03/19-journee-mondiale-eau/>, consulté le 29/10/2018.

[3] <https://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/130110>, consulté le 29/10/2018.

[4] <https://www.theguardian.com/global-development/2012/aug/26/food-shortages-world-vegetarianism>, consulté le 06/11/2018.

[5] <https://waterfootprint.org/en/>, consulté le 29/10/2018.

[6] <http://www.fao.org/state-of-food-security-nutrition/en/>, consulté le 29/10/2018

[7] <https://www.viande.info/elevage-viande-sous-alimentation>, consulté le 29/10/2018.

[8] https://www.lemonde.fr/sante/article/2016/04/01/13-de-la-population-adulte-mondiale-est-obese-20-pourrait-bientot-letre_4893671_1651302.html, consulté le 29/10/2018.

[9] <https://www.viande.info/elevage-viande-gaz-effet-serre>, consulté le 02/11/2018.

[10] <https://www.wwf.fr/jourdepassement>, consulté le 02/11/2018.

[11] L'autre déficit de la France, WWF France, 2018.

[12] Lamoureux Marine, Maltraitance animale, notre alimentation en question, La Croix, 2018.

[13] <https://www.wwf.fr/champs-daction/alimentation/matieres-premier-agricoles/soja>, consulté le 06/11/2018.

[14] Burgat Florence, L'Humanité Carnivore, Seuil, 2017.

[15] Rosa B., Insolente veggie, ils sont parmi nous !, La Plage, 2018.

Quand contester la pensée scientifique d'une époque bouleverse le monde

En Science aussi il est important de contester, de se révolter, de remettre en question, ou tout simplement de se questionner davantage pour se forger soi-même sa propre opinion. C'est la révolution scientifique qui amène aux connaissances le progrès et l'évolution : s'il n'y a pas de discontinuité de la pensée, il n'y a pas de place pour la réorganisation des idées et pour l'amélioration en général.

C'est aux 16^{ème} et 18^{ème} siècles qu'ont eu lieu les grandes réorganisations de la pensée. L'expression « Révolution scientifique » fait d'ailleurs très souvent référence aux bouleversements de cette période.

La grande révolution scientifique que j'aimerais aborder ici avec vous est la révolution copernicienne, qui a changé à jamais les représentations du monde qu'on s'était imaginées auparavant.

La révolution copernicienne représente très globalement le renversement de la représentation du monde et de l'Univers qui l'entoure. On passe d'un modèle géocentrique [1] à héliocentrique [2] grâce aux recherches de divers scientifiques, dont Nicolas Copernic, qui fût le premier à défendre cette théorie.

Avant 1510, diverses représentations du monde se sont succédées, en voici quelques-unes [3] :

A l'Antiquité, on savait que la Terre était une sphère, celle-ci était généralement placée au centre de l'Univers, et on suggéra même qu'elle tournait autour du Soleil.

Durant le Moyen Âge, le fait que la Terre était sphérique reste admis par les lettré·e·s. La représentation du monde reste cependant géocentrée, s'appuyant sur diverses références (philosophes, astronomes, récits divers, etc.).

Cependant au 15^{ème} siècle, un astronome du Moyen Âge (Nicolas de Cues) affirma que le monde ne pouvait pas être fini, que la Terre n'en était pas le centre et qu'elle se déplaçait.

Ses idées furent rapidement occultées par ses contemporain·e·s et oubliées de tou·te·s pendant de nombreuses années.



C'est en 1510 que Copernic proposa un modèle dans lequel le Soleil était fixe au centre de l'Univers, les planètes décrivant une trajectoire qu'il supposa circulaire autour de ce dernier.

Cette théorie fut exposée dans *De revolutionibus* en 1543 mais resta longtemps confinée à un cercle restreint de spécialistes. Copernic demeura cependant prudent dans sa préface (réalisée par Copernic lui-même, ou à son insu par son éditeur, on ne saura jamais !) en présentant ses recherches comme une hypothèse de travail mathématique, et non comme un modèle physique sérieux à proprement parler.

Cette théorie souleva par la suite d'importantes polémiques scientifico-religieuses pendant de longues années, mais triompha finalement et fut acceptée par le monde scientifique. Non sans avoir fait de nombreuses victimes, comme par

exemple Galilée, qui a fait preuve d'imprudance en défendant passionnément cette thèse à l'encontre des dogmes de l'Église.

Par la suite, on nomma *Principe de Copernic* (ou principe copernicien) l'idée qu'il n'y a pas de point de vue privilégié dans l'Univers. En plus d'admettre que l'humanité n'est pas au centre de l'Univers, ce principe stipule qu'il n'existe pas de point privilégié, particulièrement de point privilégié lié à l'observateur/trice. Deux principes découlent de ce premier : le **principe cosmologique** et le **principe de la médiocrité** [4].

Le premier regroupe plusieurs idées, mais postule principalement pour une homogénéité et une isotropie de l'Univers.

Le second, le plus contesté, est un principe cosmologique et philosophique se basant sur l'idée que la situation de la Terre et ses habitant-e-s sont « médiocres » (pas dans le sens péjoratif du terme, mais plutôt « moyen », « dans la moyenne ») au sein de l'Univers. Selon le principe de la médiocrité, le Soleil serait une étoile banale (qui est en réalité de petite taille par rapport aux autres étoiles), localisée en un point quelconque de la Voie lactée, laquelle serait aussi quelconque par rapport à la quantité de galaxies recensées.

Voilà qui est réjouissant, se dire qu'au fond nous ne sommes que d'infimes grains de sable (voire encore moins) dans l'énorme désert que représente l'Univers. Il est temps de ravalier son orgueil et de réaliser que l'être humain

n'est pas tout puissant, loin de là. Les mentalités ont mis du temps à s'adapter et à se rendre compte que le monde était plus complexe qu'on ne pourrait l'imaginer. Le progrès peut tout à fait naître d'une pensée opposée à la nôtre, qui nous dérange de par son absurdité mais qui nous fait évoluer malgré tout.

J'aimerais terminer mon article avec une citation de John Dewey [5] :

« *Tout grand progrès scientifique est né d'une nouvelle audace de l'imagination.* »

Je vais donc conclure là-dessus ma pensée : il faut être audacieux/se pour faire naître l'évolution et la diversité. Il faut oser s'opposer aux critiques, aux différences, et à la société tout bonnement. Cela implique également une remise en question des savoirs : il est important de comprendre une démarche scientifique avant d'assimiler bêtement son résultat. On retombe alors sur un principe très apprécié à l'ULB, à savoir le libre examen.

Zoé Rousseau
Cooptée Prométhée

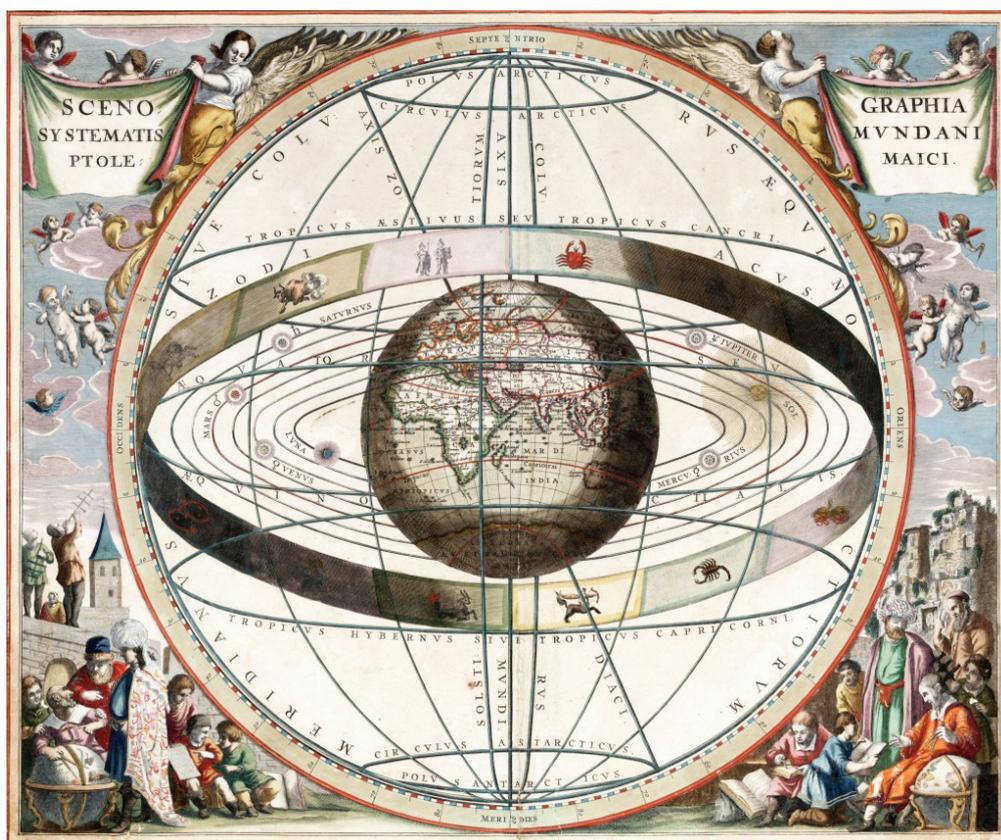
[1] Modèle physique ancien se basant sur l'idée que la Terre se trouve au centre de l'Univers et celle-ci est immobile.

[2] Théorie physique qui place le soleil au centre de l'Univers (plutôt que la Terre) s'opposant au géocentrisme.

[3] streamvoyage.com/66yZ, page consultée le 28 octobre 2018

[4] streamvoyage.com/671b, page consultée le 28 octobre 2018

[5] Psychologue et philosophe américain (1859 – 1952).



Bella ciao, chanson de résistance



Nous sommes au Nord de l'Italie, dans le Piémont, au début du XXème siècle. Les Mondines travaillent dans les rizières, à la façon des femmes dans *Mulan* : penchées sur les plantes, les pieds dans l'eau, exposées au soleil et aux insectes. Elles ramassent ou repiquent le riz, et chantent. Elles chantent sur un air Yiddish, que l'on pense venu d'Europe de l'Est, pour dénoncer leurs conditions de travail :

« Le matin à peine levée à la rizière je dois aller. Et entre les insectes et les moustiques, un dur labeur je dois faire. Le chef est debout avec son bâton, et nous courbées à travailler. Ô bonne mère, quel tourment ! Je t'invoque chaque jour. Et toutes les heures que nous passons ici, nous perdons notre jeunesse. Mais un jour viendra, où toutes autant que nous sommes, nous travaillerons en liberté. »

Cet air, devenu traditionnel dans la région, est repris à la fin de l'année 1944 par une inconnue. Les paroles changent, mais gardent leur esprit engagé. Elles s'inspirent du thème et du scénario d'une autre chanson populaire, **Fior di tomba**. Dans la version qu'on appellera "partisane", la belle qu'on salue (Ô ciao bella) n'est plus la Mondine protestataire, mais elle devient la femme à qui son homme dit adieu en partant combattre l'ennemi fasciste.

A cette époque, les résistant·e·s italien·ne·s font face à l'occupation allemande alliée au régime fasciste de Mussolini. Ils/elles chantent, pour se renforcer :

« Ce matin je me suis levé, et j'ai trouvé l'envahisseur. Oh partisan, emmène-moi, je me sens prêt à mourir. Et si je meurs en partisan, tu m'enterreras sur la montagne, sous l'ombre d'une belle fleur. Et les gens qui passeront me diront « quelle belle fleur », car c'est la fleur du partisan, mort pour la liberté. »

Bella Ciao était entonnée au côté d'une autre chanson, plus appréciée à cette époque : **Fischia il vento** (le vent souffle). Les partisan·e·s communistes italien·ne·s en préféraient les paroles :

« Siffle le vent, hurle la tempête, souliers cassés et pourtant il faut continuer, pour conquérir le printemps rouge où se lève le soleil de l'avenir. Chaque contrée est la patrie du rebelle, chaque femme soupire après lui, dans la nuit il est guidé par les étoiles, son cœur et son bras sont forts au moment de frapper. Si la mort cruelle nous surprend, dure sera la vengeance du partisan. Il est déjà tracé le destin fatal du fasciste, lâche et traître. Cesse le vent, se calme la tempête. Le fier partisan rentre chez lui en agitant son drapeau rouge. Enfin, nous sommes libres et victorieux. »

Mais, trop partisan, trop communiste, prosoviétique... Ce chant est éclipsé par les paroles plus consensuelles de **Bella Ciao**, et tombe dans l'oubli.

En 1962 a lieu le paroxysme de la Guerre Froide. Les Etats-Unis et l'Union Soviétique se confrontent au sujet des missiles nucléaires soviétiques basés sur l'île de Cuba, à portée directe, donc, du sol américain. La guerre nucléaire est sur le point d'éclater, les deux blocs attendant la première offensive de l'autre. Les visions des deux superpuissances s'affrontent aussi culturellement. C'est ainsi qu'Yves Montand, en 1963, soit un an après la crise de Cuba, chante la version partisane de **Bella Ciao**. Déjà célèbre dans le milieu communiste, cet acte aura un retentissement mondial, et aura pour effet d'assurer à la chanson une diffusion hors-norme. Elle devient "le chant des partisans italien" (en référence au **chant des partisans** français), connaît de nombreuses reprises, et est traduite en plus de 40 langues. **Bella Ciao** s'impose définitivement comme LA chanson de résistance par excellence.

A l'ULB, nous l'entonnons chaque année lors de la Saint-Verhaegen, le 20 novembre. Nous nous enorgueillons de notre passé de résistant·e·s, et de nos présents engagements politiques et sociaux. Mais en soi, toi... t'en penses quoi ?

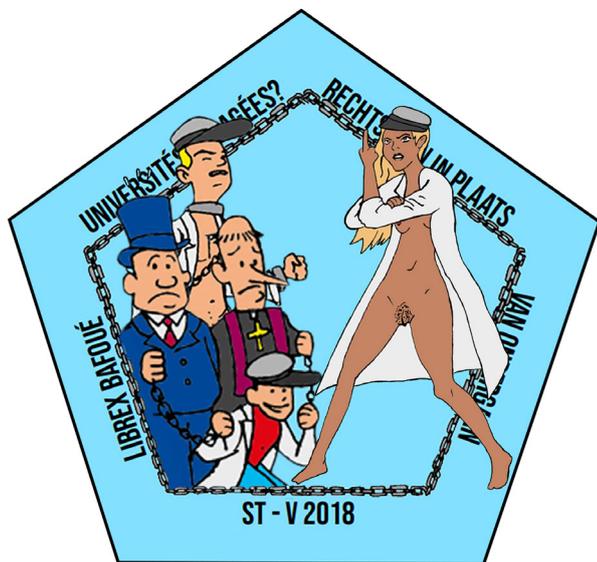
*Lucile Bazantay
Déléguée Prométhée*



Sous les pavés y a-t-il toujours la plage ?

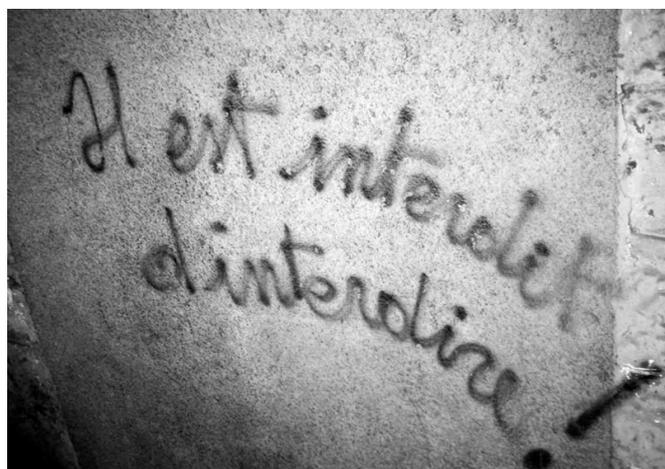
Dans notre société actuelle qui ne cesse de clamer la liberté d'expression et la démocratie – et 50 ans après Mai 68 - la révolution serait-elle toujours une solution ?

Pour cette édition du Prométhée, ce n'est pas un article informatif que je veux vous proposer, mais plutôt une réflexion personnelle que je voudrais partager avec vous, et des questions que j'aimerais vous poser. Réflexion qui se trouve rejoindre le thème de la Saint-Verhaegen (Librex bafoués, Universités engagées ? Recht staan in plaats van ondergaan) histoire de rester de saison.



Le mois de mai passé a été fort bruyant dans le milieu universitaire et étudiant en général. Effectivement, comment passer à côté d'un événement tel que le 50ème anniversaire de la célèbre révolte de mai 68 ?! Révolte à l'époque initiée en grande partie par des mouvements étudiants mécontents, rejointe ensuite par divers syndicats et plus largement par le peuple avec un grand P.

Dans notre chère université qui se dit engagée et à l'écoute de la voix de ses étudiant·e·s, il était donc logique que cela fasse écho aujourd'hui. Mais sous ces conférences, hommages, drinks, projections, débats et j'en passe, y avait-il un vrai sens ? Où sont aujourd'hui dans la vie de tous les jours les belles valeurs pour lesquelles nos prédécesseur·e·s se sont battu·e·s à l'époque ? Ne sommes-nous pas tombé·e·s dans une espèce de mode ? Une façade polie sans profondeur ? J'ai l'impression que Mai 68 a acquis indépendamment de sa volonté une valeur « glamour-vintage ».



Mais la vraie question à se poser un demi-siècle après les faits d'après moi est : qu'est ce qui a réellement changé ? Certes nous pouvons être reconnaissant·e·s des droits et du semblant de liberté dont nous bénéficions à l'heure actuelle, mais il me semble qu'à l'époque ils et elles se battaient pour bien plus ! Pour l'égalité, pour le pouvoir au peuple. Alors pourquoi nous satisfaisons-nous de cette société qui n'est qu'à la mesure d'une infime partie de la population



et en tout cas pas à celle de la jeunesse ? J'en entends déjà se réjouir de pouvoir scander haut et fort « c'était mieux avant ! » et ce n'est pas moi qui les blâmerai.

Le changement, il revient à la jeunesse. Nous sommes les seul·e·s à pouvoir prendre les choses en main pour une société et un monde qui nous convient. Nous sommes le futur. Pourtant j'ai cette impression que les jeunes sont de moins en moins concerné·e·s et plein·e·s de fougue dans la lutte. Est-ce parce que tout va bien, et qu'il n'y a rien à changer ? Dans ce cas c'est moi qui serais trop pessimiste et pas adaptée à mon temps.

Il me semble pourtant qu'il y a beaucoup de choses qui ne tournent pas rond. Serait-ce alors parce que nous sommes tou·te·s devenus mous/molles ? Ou alors, ce serait parce que la société et notre sphère universitaire dorée nous rassurent en permanence en nous caressant dans le sens du poil ; Libre Examen la devise de l'ULB, étudiant·e·s éclairé·e·s et libres de leurs choix, acteurs et actrices de leur vie et de leur université ! C'est vrai qu'à force d'entendre ça, on ne voit plus le besoin de se révolter. Mais dans les faits ? Le thème de la St-V dénonce en fait assez clairement le problème.

Je passais par le square G l'autre jour, et je me suis arrêtée deux minutes en me demandant : si on se retrouvait dans la même situation aujourd'hui, est-ce qu'un groupe G se créerait à nouveau ? Il se trouve que j'en doute. Vous me direz, plus besoin de créer de rassemblements

secrets, il n'y a plus de censure. N'importe quel cercle pourrait être un peu un groupe G (si si, j'ai entendu des gens dire ça). Mais pour moi ce n'est pas la même chose. Au lendemain du premier vote de 3 générations, je déplore le manque de politisation et d'implication ambiant d'une grande partie de mes confrères et consœurs.



Un autre point de ma réflexion est : quand bien même les étudiant·e·s se réveilleraient et décideraient de faire entendre leur voix pour changer radicalement les choses, comment devrait-on s'y prendre ? Je respecte les syndicats étudiants qui eux se démènent pour essayer de faire valoir les droits de décision dont nous disposons, mais leur plan d'attaque n'est pas assez efficace et trop coûteux en temps et en énergie.



Alors, est-ce qu'une révolution, une vraie, serait possible ? Serait-elle encore envisageable et efficace à notre époque ? Sommes-nous encore capables de désobéissance civile ? On ne cesse de nous faire croire que nous sommes ceux et celles qui décidons. Alors, se révolter contre quoi ? Contre qui ? Comment rester cohérent-e-s ? Nous sommes dans une ère de bataille médiatique. En tant qu'étudiantes et étudiants, si nous réclamons quelque chose de la bonne manière, le recteur nous l'accordera pour garder la face, pour rester en accord avec sa politique (de surface) « d'université pour et par les étudiant-e-s » mais cela ne réglera pas le problème à la source.

rentes universités de la communauté française pour faire passer le prix du minerval de tou-te-s ces étudiant-e-s à 4.175euros par an, avec une possibilité d'augmenter quelques années plus tard à plus de 12.000 euros. (Et peut-être par la suite toucher même le minerval des étudiant-e-s européen-ne-s tant qu'on y est).

Le mouvement « NON à la hausse du minerval des étudiant-e-s hors UE » avait alors été créé. (Beau contre-exemple à mon coup de gueule d'introduction, pour le coup on a assisté à un admirable soulèvement étudiant, empreint de solidarité face à une cause qui nous touchait tou-te-s de près ou de moins près, avec une remarquable convergence des luttes, comme quoi tout n'est pas perdu!). Des étudiants et étudiantes de tous les bords se sont mis ensemble et ont mené différentes actions, de la manifestation à la pause de banderoles et clashage d'affiches, en passant par le boycott de certains événements et les rassemblements devant des bâtiments emblématiques. Cette lutte fut couronnée par l'occupation des rectorats de l'ULB et de l'UCL. Pendant deux semaines, du 20 avril au 3 mai 2017, nombre d'étudiant-e-s ont vécu, dormi et lutté dans les deux rectorats. Des Assemblées générales se tenaient de manière journalière, la vie se faisait en autogestion, les contacts avec l'extérieur étaient calculés ; et à terme, sous la pression et l'enjeu du suivi médiatique, les recteurs ont accepté des négociations. Résultat des courses : les recteurs acceptèrent quelques réclamations en signant



Prenons l'exemple de la bataille contre la hausse du minerval des étudiant.e.s hors Union européenne en 2016-2017. Petit rappel : un accord avait été signé par les recteurs des diffé-



un accord minime, obligeant ainsi les occupant·e·s à quitter les lieux, et se donnant l'image aux yeux des médias de gens ouverts d'esprit à la recherche de solutions en coopération avec les étudiant·e·s. Tout le monde est sagement rentré chez soi poursuivre sa petite vie. Pourtant le prix du minerval reste un problème, et comme l'accord stipule que le montant à payer pour les étudiant·e·s hors UE reste figé pendant 4 ans, le problème se reposera bientôt. Autrement dit, on s'est fait avoir. [1]

Au printemps dernier nous avons également pu assister à une occupation de la salle des marbres, écho explicite à mai 68 où la salle des marbres et l'auditoire du Janson avaient été occupés par des étudiant·e·s pour montrer leur désaccord avec la politique de l'université qui se trouvait être assez anti-démocratique. L'occupation n'a à aucun moment été prise au sérieux par les autorités et a fini par faire un flop. Était-ce par manque de revendications pertinentes ? Ou bien par décrédibilisation des pairs et de l'établissement ? Par manque de cadre propice et de climat réceptif ?



Au même moment chez nos voisin·e·s français·e·s se tenaient depuis plusieurs semaines les occupations des différents campus parisiens de Tolbiac, Nanterre, Paris 8 etc... ainsi que les blocages à Rennes, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Lyon et tout le reste contre la loi ORE. Après 1 mois de vraie lutte et de création d'une énorme communauté solidaire et active, les occupations se sont clôturées par une intervention armée extrêmement violente d'une centaine de CRS sans la moindre négociation avec les autorités (c'est ce que j'appelle de la censure, bravo le librex). [2]

Macron lui-même n'était pas peu fier d'avoir enfin pu virer cette vermine à l'aide des forces de l'ordre afin de pouvoir à nouveau faire régner la discipline dans l'université. A croire qu'il en oubliait que ces « petits délinquants » n'étaient autres que des étudiant·e·s mécontent·e·s, étudiant·e·s et futur·e·s travailleurs/euses, donc acteurs et actrices de sa propre république. Nous parlons bien de Macron, l'homme qui a intitulé son livre « Révolution » et dont la première phrase est « Affronter la réalité du monde nous fera retrouver l'espérance ». [3] Suis-je la seule à voir l'incohérence ?



Tout ça pour dire que la question que je me pose est : est-ce que nous ne savons plus nous révolter ? Est-ce qu'on ne nous laisse plus nous révolter, ou est-ce que cette méthode est juste dépassée ? Peut-être devons-nous trouver une nouvelle manière d'être acteurs et actrices de notre société plus en harmonie avec les valeurs de celle-ci ? En tout cas, il y a tellement de causes à défendre, tellement de choses à changer, de voix à faire entendre, de modèles de régime à revoir. La société est à déconstruire ! Et la solution je ne la connais pas. Révolution ou pas ? C'est à débattre. Mais ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas en restant assis-es qu'on sera fixé-e-s. Alors penses-tu qu'on se croiera dans la rue un pavé ou autre chose à la main le moment venu ?

*Siska Fabry
Cooptée Prométhée
Étudiante questionnée*

[1] : À propos du mouvement et des événements d'avril 2017 :
- <http://www.ecoloj.be/mouvement-non-a-la-hausse-du-minerval-des-etudiant-e-s-hors-ue-a-lulb>
- <https://www.facebook.com/NONalahausseduminerval/>
- <https://use.be/occupation-rectorats-minerval/>
- <http://organisationsdejeunesse.be/actus/faut-se-mobiliser-contre-hausse-minerval-etudiant-e-s-etranger-ere-s/>

[2] : Actualité du mouvement des occupants de Paris 1 Tolbiac : <https://www.facebook.com/CommuneLibredeTolbiac/>

[3] : Emmanuel Macron. En Marche ! <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/revolution>

[+] : Conférence ayant nourri ma réflexion :
« Bernard Friot et Frédéric Lordon à Tolbiac - En quoi la révolution est-elle encore d'actualité ? » https://www.youtube.com/watch?v=UK8GvOR_Hng

La contestation de la neutralité royale en 1990

En avril 1990 a eu lieu un événement unique dans l'histoire de la Belgique, dont toutes les personnes présentes à cette époque se souviennent fort probablement.

Le roi de l'époque, Baudouin I, refuse de signer la loi dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) par souci de conscience. En effet, le roi étant catholique et très croyant, il n'était pour lui pas envisageable de signer une loi qui soit à ce point contre ses principes religieux personnels. Cependant, étant donné que le parlement avait obtenu la majorité en faveur de cette loi (les partis chrétiens francophone et néerlandophone étaient les seuls à avoir voté contre), le roi ne devait normalement pas s'y opposer. Comment la différence entre la décision du parlement et les convictions du roi a-t-elle pu être résolue ? Comment avons-nous évité la fin de la monarchie belge à cause de ce problème éthique opposant conscience et devoir de souverain ?

Le 30 mars 1990, le roi Baudouin remet une lettre au premier ministre de l'époque, Wilfried Martens, où il lui explique qu'il est moralement incapable d'être partiellement responsable de l'autorisation de l'IVG selon certaines circonstances. Il exprime dans cette lettre également ses excuses envers le peuple belge, qui pourrait ne pas comprendre sa décision, étant donné que par sa position de roi, il se doit de respecter la démocratie et donc l'avis de la majorité, en l'occurrence celle du parlement, sans jamais prendre en compte le sien. Il relève également l'injustice de cette situation car il est difficile pour lui de ne jamais pouvoir exprimer son avis malgré ses convictions personnelles. Sous les conseils du premier ministre, il ajoute également une invitation au parlement de trouver une solution à ce dilemme cornélien. [1]

Et une solution, le gouvernement l'a trouvée, le surréalisme belge a encore frappé. En effet, l'article 93 de la constitution (à l'époque, l'article 82) stipule que « Si le Roi se trouve dans l'impossibilité de régner, les ministres, après avoir fait

constater cette impossibilité, convoquent immédiatement les Chambres. Il est pourvu à la tutelle et à la régence par les Chambres réunies. » [2] C'est donc comme ça qu'après un premier conseil spécial des ministres est constatée l'incapacité **morale** du roi à régner. Un deuxième conseil spécial est alors organisé, et c'est lors de celui-ci que la loi est signée par Wilfried Martens. Petit paradoxe ici car le ministre Martens faisait partie, à l'époque, du parti CVP, les chrétiens démocrates flamands (maintenant CD&V), et avait donc, à la base, voté contre la dépénalisation de l'IVG. Heureusement, le CVP et le PSC (parti social-chrétien, maintenant CdH) de l'époque ont pu mettre leurs convictions personnelles de côté. Enfin, une fois la loi signée, le roi prévient le gouvernement que son impossibilité de régner a cessé d'exister et la Chambre lui lève l'interdiction de régner.

[1][3][4]

Cette opération a quand même fortement contesté la place qu'a la monarchie dans notre pays. Si le roi Baudouin n'avait pas été aussi populaire lors de ses 42 ans de règne, elle aurait d'ailleurs probablement été supprimée – selon les dires. Effectivement, à quoi bon avoir un roi

ou une reine si celui-/celle-ci peut, par des petits subterfuges comme celui-ci, ne pas forcément assumer ses responsabilités politiques. Tout ce processus a à son tour aussi été contesté, voire été considéré comme illégal car l'impossibilité de régner référait plutôt à une maladie ou à un enlèvement par l'ennemi, c'est-à-dire plutôt des incapacités physiques que morales.

Pour conclure, si, personnellement, je trouve que le gouvernement a eu raison de faire tout ça car l'IVG a, grâce à ça, pu être dépénalisée dans certaines circonstances, je ne peux qu'admettre le dilemme qui se pose quant à l'utilité de la monarchie.

*Lucie Haemers,
Cooptée Prométhée*

[1] : <http://www.histoire-des-belges.be/au-fil-du-temps/epoque-contemporaine/regne-de-baudouin-1er/la-conscience-du-roi>

[2] : https://fr.wikipedia.org/wiki/Article_93_de_la_Constitution_belge

[3] : https://fr.wikipedia.org/wiki/Wilfried_Martens

[4] : https://fr.wikipedia.org/wiki/Christen-Democratisch_en_Vlaams#Du_CVP_au_CD&V

La révolution des fraises et des bananes

Début des années 2000, de nouveaux gènes apparaissent dans l'ADN humain, créant des différences physiques et modifiant les capacités de tou-te-s les individu-e-s touché-e-s par cette « maladie », comme l'indique la presse de l'époque. Ces personnes, malgré elles, sont différentes de la norme, ne ressemblent pas aux autres personnes « normales ». Selon la modification de leurs gènes, elles ne sont ni augmentées ou ralenties, mais elles sont différentes. Le Congrès américain fera en janvier 2002 (pas très longtemps après le 11 septembre, et donc toujours dans un contexte de paranoïa et de renfermement) des propositions de loi à l'encontre des individu-e-s génétiquement modifié-e-s.

Ces propositions, rajoutées au terrorisme de 2001, créèrent la période dite de « la seconde ségrégation » qui consiste en une chasse aux sorcières, rajoutée à une politique des suspect-e-s, surtout dans les états du Sud. Plusieurs mouvements révolutionnaires naissent alors : les deux plus importants sont les « Transhumanistes » qui veulent stopper ces différences et les « Organismes Génétiquement Modifiés » qui veulent une suprématie de leur genre, et cela par divers attentats et attaques, considérant que les humain-e-s dans la « norme » leurs sont inférieur-e-s.

Les deux têtes de ces deux partis, l'une pacifiste et l'autre belliqueuse, sont le professeur Charles Xavier et Erik Lehnsherr.

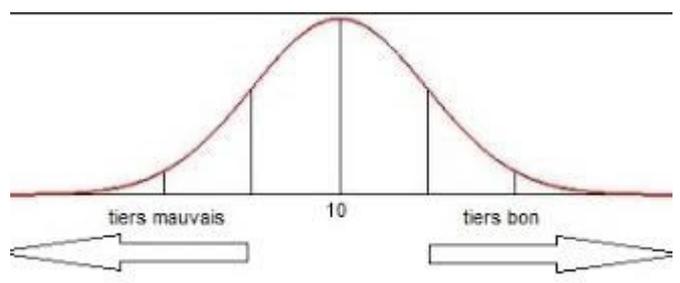
Ces noms vous disent quelque chose ? C'est normal, l'histoire au-dessus est fictive. Ce sont les prénoms de Professeur X et Magnéto, le héros et son antagoniste dans la série X-Men.

L'histoire de ces mutant-e-s (racontée au-dessus) n'est pas tirée de nulle part. Elle a été inspirée par la ségrégation des années 60 aux États-Unis. Professeur X étant la représentation du Docteur Martin Luther King Jr et Magnéto celle de

Malcolm X. Deux personnes lutant pour le même combat mais avec une approche différente, et des idéaux différents.

« S'inspirant des enseignements de Gandhi, Martin Luther King milita pour l'obtention des droits civiques pour les Noirs à travers des actions non violentes et des négociations avec le gouvernement fédéral. Quant à Malcolm X, il était, lui, aux antipodes de la pensée de la non-violence et qualifiait ironiquement le mouvement des droits civiques de « la seule révolution qui préconise qu'on doit aimer son ennemi ». Adeptes de la confrérie Nation of Islam (NOI) qui se revendiquait de l'islam et prônait le nationalisme noir, celui-ci galvanisait les masses noires des ghettos du Nord en leur parlant de la fierté de leur couleur, de leur culture et de leurs héritages noirs et africains. Il réclamait la séparation des blanc-he-s et des Noir-e-s, allant même jusqu'à forger une alliance avec le Ku Klux Klan pour la mise en place effective de cette séparation. Une idée qu'il regrettera par la suite. Selon Malcolm X, la société blanche étant irrémédiablement raciste, la voie suivie par King ne pouvait être qu'une impasse. » [1].

Le but de cet article n'est pas de prendre position, mais de vous demander si vous êtes en accord avec Magnéto ou Professeur X, de choisir entre Martin Luther King ou Malcolm X. VOTRE choix est fait ? Continuons...



Nous allons imaginer une société factice, ou deux catégories de personnes doivent vivre entre elles et dans laquelle un groupe est opprimé par un autre. Afin de ne pas prendre position par rapport à une lutte pour des droits quelconques, nous allons dire que ce monde est peuplé par des fruits (si un·e défenseur/défenseuse des droits des fruits lit cet article, qu'il appelle mon avocat). Cette société est uniquement peuplée par des bananes et des fraises, et nous imposons comme condition qu'elle doit tendre vers une égalité absolue.

Dans ce monde appelé « Oasis », les bananes sont en majorité, et oppriment les fraises, qui n'ont pas les mêmes droits, et subissent des discriminations de la part des bananes.

Si l'Oasis doit tendre vers une égalité absolue, il doit obligatoirement avoir lieu que les fraises se battent, et cela en pure justice si toutes les bananes sont contre elles.

La nouvelle question est de se demander si les fraises sont légitimes de se battre contre toutes les bananes.

Le problème est que si nous voulons poser une société réaliste, on ne peut pas dire que toutes les bananes sont contre les fraises. Il y aura toujours un juste milieu : avec des extrémistes anti, des modérées, et des partisans à la cause des fraises. Ces catégories d'opinions politiques ont été théorisées pas la courbe de Gauss qui représente l'opinion de tous les fruits d'un point de vue probabiliste, avec comme sommet les fruits qui sont le plus en accord avec la vision actuelle de la société (c'est-à-dire les modérées), à gauche les extrémistes anti-fraises, et tout à droite les partisans.

Il y aura donc toujours des bananes qui voudront aider les fraises, et même des bananes qui veulent être des fraises. La société se voulant égale, elle ne peut pas être manichéenne (le monde n'est pas fait que de méchants et de gentils fruits).

Si les fraises rentrent dans une dynamique de violence et de séparation des peuples, elles cassent totalement avec la courbe de Gauss et rentrent dans un mode binaire. Cela crée une scission entre les deux mais ne changera pas la

mentalité des bananes. Il n'y aura que deux fruits oppresseurs essayant de s'opprimer l'un l'autre. Et si l'un des deux parti gagne, l'oppression ne sera que plus forte (idée véhiculée par Hunger Games : les perdant·e·s seront toujours les mauvais·es. Le Capitole de son point de vue se voit comme une victime, et d'opresseur, il devient opprimé). Si les deux groupes décident de la jouer œil pour œil, dent pour dent, leur société finira aveugle et édentée.

Si les fraises rentrent dans une dynamique de paix, elles doivent accepter la courbe de Gauss et se dire qu'elles aussi sont dans la courbe, avec des extrémistes anti, et des partisans aux bananes.

Un monde qui accepte la courbe de Gauss doit accepter que le monde sera toujours imparfait, avec ses accords et ces désaccords (le seul moyen que tout le monde soit d'accord est d'instaurer un régime totalitaire et d'endoctriner toute la population vers une pensée commune qui supprimerait l'individualité). Cette lutte pacifique n'essaie pas d'imposer un idéal, mais de faire changer l'inconscient collectif vers une courbe de Gauss acceptant davantage la cause des fraises. Conscientes qu'il y aura toujours des fruits racistes, mais qu'au moins ce seront les racistes qui seront perçus comme méchants par la majorité et non plus les fraises.

Est-ce que les fraises sont les seules victimes ? Cette question est à prendre avec des pincettes mais il pourrait sembler que non. Les bananes elles aussi sont victimes des discriminations envers les fraises. Pour être précis, les bananes sont victimes de leur société dominante. La majorité des bananes étant racistes, elles vont discriminer les fraises, qui, elles, vont haïr les bananes. C'est un cercle vicieux qui va empêcher les bannes de pouvoir s'apparenter à la cause des fraises puisque leur statut de banane leur empêchera d'agir comme des fraises. Les bananes sont donc victimes de leur propre racisme, un racisme anti banane.

Attention, la cause des fraises reste prioritaire à celle des bananes ! Mais le racisme anti banane est là pour illustrer le cercle vicieux qu'induit de répondre à la haine par la haine. Et que dans ce cas, les fraises prennent la place des bananes.

Je ne vous demande pas de me croire, ni de me suivre dans mes idées. Je vous demande, si vous êtes attaché-e-s à une cause qui vous est propre, si vous voulez faire la révolution, ou si vous avez des privilèges, de choisir si vous êtes plus une banane ou une fraise, et de savoir quel chemin vous voulez emprunter. Le message que j'essaie de faire passer ici (car c'est un thème sur la révolution et que j'essaie d'en faire une à mon échelle), est un message profondément pacifiste, même s'il peut parfois être maladroit. Réfléchissez, car entre être une banane ou une fraise, la différence est parfois minime.

J'aimerais simplement conclure en vous demandant en rentrant chez vous, d'aller sur YouTube et de chercher le discours « I have a dream » de Martin Luther King. Discours très connu, mais riche de sens, abordable pour le plus grand nombre, et surtout qui véhicule un message d'amour et de paix universel. Toutes les causes pouvant trouver un parallèle avec ce discours. Chaque fois que je l'écoute, j'ai la chair de poule, vous l'aurez aussi.

Matéo Yerles
Coopté Prométhée

[1] TIRTHANKAR Chanda, Malcolm X et Martin Luther King, deux méthodes pour un même combat, RFI, 21/02/2015, <http://www.rfi.fr/ameriques/20150221>



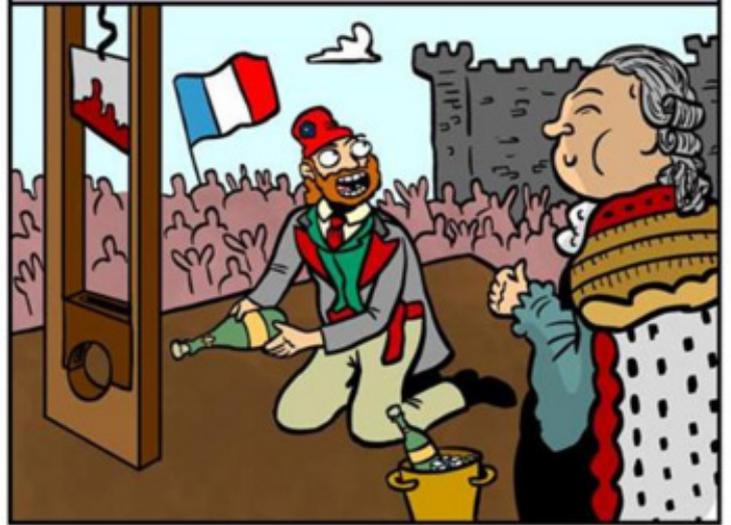
L'article ci-contre ne fait évidemment pas l'unanimité. Les idées de son auteur, avancées sans plus de sources que sa propre vision de ce que devrait être les luttes, lui sont propres, et ne représentent en aucun cas le Prométhée et le CdS. Nous aimerions notamment revenir sur la légitimité qu'ont les groupes opprimés de combattre leur oppression, ainsi que sur leurs moyens (pacifistes ou non), de luttes. Vous pourrez trouver la suite de ces réflexions sur notre page facebook Prométhée – Journal du CdS.

GREAT MOMENTS IN PEACEFUL PROTEST HISTORY:
THE *APPROPRIATE* WAY TO GET WHAT YOU WANT!

1791: HAITIAN SLAVES ASK VERY NICELY TO BE FREED AND ARE IMMEDIATELY LIBERATED BY ALL THOSE REASONABLE WHITE PEOPLE.



1799: THE FRENCH PEOPLE POLITELY ASK FOR LIBERAL DEMOCRACY IN A STRONGLY-WORDED LETTER, LOUIS XVI GLEEFULLY ABDICATES. EVERYONE PARTIES.



1969: NEW YORK'S GAY COMMUNITY HOSTS THE NYPD AT A NEIGHBORLY KEGGER AT THE STONEWALL INN. HOMOPHOBIA PROMPTLY ERADICATED FROM THE AMERICAN PSYCHE, FOREVER.



1965: DR. MARTIN LUTHER KING JR. CHALLENGES ALABAMA GOVERNOR GEORGE WALLACE TO A FRIENDLY GAME OF GOLF. KING BIRDIES ON TWELVE, ENDING SYSTEMIC RACISM.



LUBCHANSKY

